

ENSEMBLE, LE PROGRES EST

POSSIBLE



ROCH
MARC CHRISTIAN KABORÉ
2015

TABLE DES MATIERES

Préambule.....7

Première partie

Réformer les institutions et moderniser l'administration..... 13

1.1.	Réformer l'Etat pour une administration performante et plus crédible.....	15
1.2.	Renforcer la bonne gouvernance, la démocratie et les valeurs républicaines....	18
1.3.	Renforcer la gouvernance économique et financière, et actualiser l'aménagement du territoire.....	18
1.4.	Rendre notre justice indépendante et efficace, ainsi que nos forces de défense et de sécurité républicaines et performantes.....	24
1.5.	Promouvoir des relations de partenariat et de coopération propices au développement harmonieux de notre pays et mieux impliquer la diaspora dans le processus de développement national.....	26

Deuxième partie

Développer le capital humain.....29

2.1.	Rendre accessible à tous des services de santé de qualité.....	31
2.2.	Rendre accessible à tous une éducation de qualité.....	35
2.3.	Faire de l'enseignement supérieur un système générateur de cadres compétents porteurs d'innovations pour stimuler le développement.....	36
2.4.	Faire de la recherche scientifique le moteur du développement économique et technologique du pays.....	39
2.5.	Développer la formation professionnelle des jeunes.....	42
2.6.	Renforcer la protection sociale des travailleurs.....	44
2.7.	Promouvoir la femme comme acteur dynamique de développement.....	46
2.8.	Réduire les inégalités sociales.....	47
2.9.	Répondre aux besoins en eau potable et favoriser un cadre de vie sain.....	49





2.10.	Encadrer l'urbanisation répondre aux besoins en matière d'habitat et de logement décent.....	51
2.11.	Promouvoir un environnement sain et une économie verte pour un développement durable.....	53

Troisième partie

Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.....57

3.1.	Dans les secteurs de production des richesses.....	59
3.1.1.	Développer la production agro-pastorale et halieutique, ainsi que l'agro-industrie.....	59
3.1.2.	Rendre le commerce plus dynamique.....	64
3.1.3.	Accroître le potentiel du secteur informel.....	65
3.1.4.	Promouvoir le secteur de l'artisanat.....	66
3.1.5.	Promouvoir la création d'industries de transformation de nos produits locaux et stimuler leur consommation.....	68
3.1.6.	Améliorer l'organisation de l'industrie extractive.....	69
3.1.7.	Mieux structurer et soutenir les industries culturelles, sportives et touristiques.....	72
3.2.	Dans les secteurs de soutien à la production.....	74
3.2.1.	Améliorer les transports, accélérer le désenclavement et renforcer la sécurité routière.....	74
3.2.2.	Accroître la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie.....	79
3.2.3.	Promouvoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication.....	82

Conclusion.....87

Préambule

Un contrat social de type nouveau pour redonner espoir à notre peuple

Les expériences acquises au cours de ma carrière professionnelle et de mon parcours politique m'ont convaincu que les problèmes que vivent les Burkinabés ne sont ni une fatalité, ni insurmontables. Le peuple burkinabé a toujours démontré sa capacité de mobilisation autour de ses préoccupations de bien-être, d'équité, de justice sociale et de paix. Face aux multiples crises politiques, sociales, économiques qu'il a traversées ces dernières années, notre peuple a su faire preuve d'une grande capacité à surmonter les épreuves et à poursuivre son développement.

De par le monde, les peuples ont su relever les défis de leur développement social et économique parce qu'ils ont été mobilisés et organisés autour de programmes de développement audacieux, orientés vers leur bien-être, et avec leur pleine participation. Le peuple burkinabé ne saurait être en marge de cette dynamique.

L'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 est la preuve que notre peuple a profondément conscience des différents enjeux qui sous-tendent son développement et de sa volonté d'être le seul maître de son destin. Il a ainsi renoué avec sa glorieuse histoire de peuple combatif face à l'adversité d'où qu'elle vienne. La victoire contre l'arbitraire, acquise grâce à la mobilisation de toutes les composantes de la société, principalement les jeunes et les femmes, a montré encore une fois de plus que tout est possible pour un peuple déterminé.

Le mouvement insurrectionnel des 30 et 31 octobre 2014 me rappelle aussi mes responsabilités. En effet, je dois apporter des réponses à la hauteur de l'immense espoir suscité par le soulèvement populaire. Ces dernières années, la mauvaise gestion du régime déchu a entretenu de nombreuses fractures sociales. La demande sociale du peuple est devenue plus pressante que jamais à tous les niveaux, notamment en matière de justice sociale et de sécurité, de l'accès aux emplois et aux services sociaux de base (eau, électricité, éducation, santé, assainissement et cadre de vie), en matière de sécurité alimentaire et d'accès aux infrastructures de soutien à la production. A l'échéance des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le chômage et la pauvreté se sont amplifiés.

C'est pourquoi, à travers le présent programme qui se veut ambitieux et réaliste, je m'engage résolument avec confiance, convaincu que ce peuple qui est sorti victorieux de la lutte contre la monarchisation du pouvoir, a suffisamment





manifesté sa volonté de s'impliquer davantage dans la conduite de sa destinée. J'ai foi en notre jeunesse qui est prête à aller sur tous les chantiers du développement, aux potentialités de nos femmes lorsqu'elles se sentent en confiance, et j'ai la certitude d'avoir l'accompagnement et de bénéficier de la riche expérience de tous nos anciens. Le rôle essentiel que jouent les gardiens de nos traditions et les responsables religieux dans la préservation de la paix sociale et la sauvegarde de nos valeurs culturelles est un précieux facteur de stabilité. Tous ces facteurs constituent les fondements sur lesquels notre peuple relèvera le défi de bâtir de ses mains les fondements matériels de son avenir.

Un mieux-être pour chaque Burkinabé est possible

Ma vision pour les cinq prochaines années est de ***bâtir un Burkina démocratique et prospère***. Cela passe par une transformation structurelle de notre économie pour la mettre sur une nouvelle trajectoire de forte croissance, tout en réduisant profondément les inégalités sociales et la pauvreté rurale et urbaine.

Mon engagement d'œuvrer à un développement économique et social soutenu du Burkina Faso, tire ses sources des aspirations légitimes et profondes de notre peuple, pour une société nouvelle fondée sur les valeurs suivantes :

- la démocratie, la justice sociale et la liberté d'opinion en vue d'une participation responsable des citoyens au développement du pays ;
- le progrès économique, la solidarité et la participation responsable de tous au développement de la nation et à la gestion des affaires publiques ;
- un développement inclusif et une croissance partagée ;
- l'égalité d'accès aux services sociaux de qualité et à l'emploi ;
- la libre entreprise en accord avec les lois, les normes techniques et environnementales du pays.

Pour écrire cette nouvelle page de l'histoire de notre pays, mes actions dans l'exercice de la fonction suprême se déclineront en cinq axes :

a- La réforme des institutions et de l'administration pour plus de justice sociale, de démocratie et de liberté.

Ma conviction est faite que notre pays doit résolument se doter « *d'institutions fortes pour une société de justice sociale* ». Pour cela, les réformes au plan politique viseront essentiellement à :

- refonder l'Etat par l'adoption d'une nouvelle constitution, celle de la V^{ème} République ;

- consolider la démocratie dans notre pays ;
faire de notre justice une institution indépendante, efficace et accessible à tous les citoyens ;
- garantir le caractère républicain de nos Forces Armées Nationales et des forces de sécurité intérieure ;
- renforcer la bonne gouvernance au plan administratif, économique et financier ;
- approfondir la décentralisation et la gouvernance locale ;
associer davantage les Burkinabé de l'étranger à la gestion des affaires
- publiques et aux actions de développement ;
œuvrer pour l'émergence d'une diplomatie d'ouverture au service d'une
- politique étrangère cohérente, dynamique et stimulatrice pour le développement économique et social de notre pays.

b- La mise en place d'un nouveau modèle de développement qui s'appuiera sur la diversification économique, notamment dans les 5 secteurs stratégiques suivants :

- la modernisation du secteur agro-sylvo-pastoral pour en faire le poumon de notre économie ;
- le développement des industries agro-alimentaires, comme fer de lance du développement du secteur agro-sylvo-pastoral ;
- la restructuration du secteur minier pour en faire un véritable levier de la croissance et du développement aux niveaux local, régional et national ;
- le développement de l'artisanat pour conforter sa place de premier pourvoyeur d'emplois en milieu urbain et de deuxième en milieu rural ;
- le soutien aux industries culturelles et sportives pour mieux valoriser nos atouts.

c- La promotion et la vulgarisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Mon ambition est de faire du numérique un instrument au service du développement, à travers :

- le renforcement des équipements et infrastructures numériques ;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- la promotion de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

d- La dynamisation du secteur privé pour en faire un acteur important de la croissance.

A ce sujet, mes actions cibleront en particulier :

- le renforcement des capacités des structures publiques prestataires de services d'appui au secteur privé ;
- la mise en place de mécanismes favorisant l'accès au crédit des entreprises, des exploitants agricoles et des PME/PMI ;
- l'amélioration du climat des affaires pour créer les conditions et les cadres nécessaires au développement du secteur privé national, à tous les niveaux. L'ambition sera de créer un environnement qui permette aux entreprises de se développer et de s'intégrer aux chaînes de valeur des grands marchés intérieurs et extérieurs et qui soit attractif pour les investisseurs étrangers.

e- Un meilleur partage des fruits de la croissance à travers un nouveau contrat social.

Les axes fondamentaux de ma politique pour la justice sociale portent sur les éléments suivants :

- la création de nouveaux emplois ;
- l'amélioration de l'accès aux emplois pour tous et principalement pour les jeunes et les femmes ;
- la réduction des inégalités grâce à une politique de protection sociale, de renforcement du système de santé, de l'accès de tous à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement ;
- la protection et la préservation de l'environnement ;
la promotion de l'économie verte ;
la facilitation de la mobilité dans les villes et les campagnes.

Pour ce faire, mon programme est structuré en trois grandes parties qui intègrent les préoccupations essentielles de notre peuple, et jettent les bases d'un développement durable :

- **Première partie :**
La réforme des institutions et la modernisation de l'administration ;
- **Deuxième partie :**
le développement du capital humain ;
- **Troisième partie :**
la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Première partie

Réformer les institutions et moderniser l'administration

Pour relever les défis qui se dressent devant le peuple Burkinabé et qui hypothèquent son avenir, je m'engage à prendre à bras le corps les questions relatives à la réforme de l'Etat, à la justice, à l'Armée, aux forces de sécurité, à nos relations de partenariat ainsi qu'à l'implication de la diaspora aux efforts de construction nationale.

Le contrat social de type nouveau sera fondé sur des institutions modernes et fortes pour plus de justice sociale, de démocratie et de liberté.

1.1. Réformer l'Etat pour une administration performante et plus crédible

Se référant à la nouvelle dynamique post-insurrectionnelle et tenant compte de mes ambitions dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'économie et pour la société Burkinabé en général, je prône une refondation de l'Etat. Pour cette raison, je fais de l'adoption d'une nouvelle constitution le préalable nécessaire à la réforme des institutions et de l'administration. Je m'engage donc à l'écriture et à ***l'adoption d'une nouvelle constitution consacrant l'avènement de la cinquième République*** de manière participative et inclusive avec toutes les composantes de la nation, à travers un processus qui sera mis en place dans les mois qui suivent mon entrée en fonction. La nouvelle constitution aura comme particularités majeures :

- la réduction des pouvoirs du Président du Faso ;
- le verrouillage de la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux quinquennats ;
- la création d'un organe fondé sur les principes du dialogue, de la paix et de la stabilité dont la composition sera inspirée de celle du collège des sages institué en 1998 ;
- la suppression du sénat et le retour au monocaméralisme ;
- la valorisation de la fonction législative du parlement et le renforcement de son rôle de contrôle de l'action gouvernementale ;
- la revue de toutes les institutions du Faso.

Mes actions pour la réforme du territoire, viseront l'approfondissement du processus de déconcentration et de décentralisation.

En matière de déconcentration, l'objectif est d'en faire un mode efficace d'administration du territoire au service de la décentralisation et du développement



local. Aussi, mes engagements portent-ils sur les actions correctrices suivantes :

- la mise en place d'une charte de la déconcentration en vue de définir :
 - les principes généraux de l'organisation des administrations civiles de l'État ;
 - les niveaux de l'administration déconcentrée et son organisation ;
 - les attributions et les domaines d'intervention aux niveaux central et déconcentré ;
 - les relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés de l'Etat ;
 - les mécanismes de coordination entre les différents acteurs (services déconcentrés de l'Etat, Établissements Publics) et la mission de chacun d'entre eux dans la mise en œuvre de la déconcentration.
- le renforcement des capacités d'intervention des circonscriptions administratives pour accompagner efficacement la décentralisation et appuyer la qualité des services rendus aux citoyens ;
- l'étude de faisabilité de la suppression du département et du transfert des ressources subséquentes aux collectivités territoriales ;
- la valorisation des hautes fonctions de l'Etat au niveau de la région, de la province ;
- la relecture des textes portant attributions des gouverneurs, hauts commissaires et préfets et la redéfinition des missions des chefs de circonscriptions administratives pour un meilleur appui-conseil aux élus locaux ;
- la relecture des textes de loi portant découpage territorial ;
- la clarification de la tutelle des services déconcentrés de l'Etat à travers des textes juridiques clairs et précis de manière à éviter les nombreux écueils rencontrés en la matière.

Je veux faire de la décentralisation le pilier essentiel de réalisation de la démocratie et du développement à la base. C'est une urgence majeure qui commande de réussir les reformes suivantes :

- l'accélération du transfert des compétences et des ressources de l'Etat vers les collectivités territoriales dans le respect des principes de progressivité, de subsidiarité et de concomitance ;
- l'introduction du suffrage universel direct comme mode d'élection de tous les responsables des collectivités territoriales (conseillers municipaux, maires et présidents des conseils régionaux) ;
- la définition d'un profil type de l'élu local incluant des critères de compétences et de qualification dans le cadre d'un consensus issu d'un débat inclusif et participatif au plan national ;

- la relecture du statut des agents des collectivités territoriales ;
- la mise en place d'un programme d'urgence pour le financement des services sociaux de base dans les communes rurales à faibles potentialités financières ;
- la création d'une structure au niveau national chargée d'apporter un soutien technique aux collectivités territoriales. Cette structure agira pour le compte de la tutelle ;
- l'amélioration et le renforcement de la participation des villages dans les actions de développement des communes urbaines ;
- l'organisation d'une meilleure participation de la société civile et du secteur privé à la gestion des affaires locales ;
- le réaménagement du dispositif de financement de la décentralisation pour rendre plus opérationnel le fonds permanent de développement des collectivités territoriales ;
- le renforcement de la coopération décentralisée ;
- la relecture des textes portant sur la maîtrise d'ouvrage locale et les marchés publics au niveau des collectivités territoriales.

Je veux faire de la modernisation de l'offre des services publics un moyen qui permette à tous les paliers de l'administration centrale, déconcentrée et décentralisée, d'être des secteurs modernes et innovateurs qui accompagnent les actions de développement des particuliers et des entreprises.

Ainsi seront au centre de cette action :

- la promotion d'une culture d'offre de services publics qui intègre à la fois le souci d'efficacité, d'opportunité et l'impératif de satisfaction de l'usager ;
- l'intégration de la gestion du rendement dans l'offre des services publics ;
- l'instauration d'une dynamique d'amélioration continue de l'offre des services publics.



1.2. Renforcer la bonne gouvernance, la démocratie et les valeurs républicaines

Notre pays connaît de graves problèmes de gouvernance qu'il faut absolument résoudre dans l'objectif de garantir la justice sociale pour tous. Aussi, mes **engagements** portent-ils sur :

- la création de conditions pour rendre effective l'application des textes définissant les règles disciplinaires et déontologiques applicables aux agents publics (Etat, démembrements de l'Etat) ;
- la promotion de la « méritocratie » dans les nominations au sein des structures administratives en mettant l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ;
- le maintien et la généralisation du dispositif de recrutement des responsables à la tête des démembrements de l'Etat (Etablissement public de l'Etat et sociétés d'Etat) ;
- la mise en œuvre effective et diligente de la déclaration de patrimoine des responsables administratifs et des élus avec publication au journal officiel ;
- la lutte contre la fraude et la corruption dans l'administration ;
- la réduction du train de vie de l'Etat.

1.3. Renforcer la gouvernance économique et financière, et actualiser l'aménagement du territoire

Les actions déclinées dans les différents secteurs pour dynamiser l'économie et créer des emplois ne seront efficaces que si des mesures fortes sont prises pour rendre plus performante notre économie et favoriser une meilleure répartition des fruits de la croissance.

Le cadre programmatique de l'action gouvernementale sera amélioré.

Mon programme servira de base pour l'élaboration d'un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) couvrant les cinq années du mandat présidentiel. Il fédérera toutes les politiques sectorielles et prendra en compte les engagements internationaux de notre pays.

Le PNDES 2016-2020 servira de cadre pour l'actualisation des politiques et programmes sectoriels et sera opérationnalisé à travers l'élaboration d'un Programme Global d'Actions prioritaires triennal glissant, qui sera alimenté par des Programmes d'Actions sectoriels et un Cadre de programmation budgétaire

pluriannuelle. Le Programme Global d'Actions prioritaires servira de cadre de dialogue entre le gouvernement, les partenaires nationaux (secteur privé, société civile) et les partenaires techniques et financiers qui soutiennent les actions de développement de notre pays.

Au niveau décentralisé, l'appui du gouvernement visera à systématiser et à affiner les plans de développement régionaux et communaux, tant du point de vue de leur contenu et de leur cohérence avec les priorités du PNDES, que des moyens de leur mise en œuvre et du cadre de suivi/évaluation des actions programmées. Il s'agira de procéder à une mise à niveau et d'actionner les instruments locaux de développement.

Pour assurer le pilotage du nouveau dispositif, une instance technique de coordination et d'impulsion des réformes sera mise en place avec un ancrage politique fort. Cette instance sera assistée d'une Unité chargée du Suivi et de l'Évaluation des Politiques Publiques.

L'aménagement du territoire sera actualisé

Les grandes problématiques de l'aménagement du territoire au Burkina Faso sont les suivantes :

- la maîtrise de la démographie,
- la question foncière,
- les équipements publics,
- le développement agricole,
- le désenclavement,
- le développement urbain,
- les infrastructures et les mines.

C'est pourquoi mes engagements dans ce domaine visent les objectifs suivants :

- finaliser le schéma national d'aménagement du territoire ;
- élaborer un schéma régional d'aménagement du territoire pour chacune des 13 régions du pays ;
- mettre en œuvre des actions structurantes qui auront pour fonction de lever les contraintes du développement ;
- mobiliser les collectivités territoriales, les entreprises, les partenaires techniques et financiers et l'ensemble des acteurs du développement autour d'actions concrètes et prioritaires d'aménagement du territoire ;



- réduire les disparités inter et intra régionales et renforcer les rapports entre la ville et la campagne ;
- promouvoir un développement urbain approprié ;
- promouvoir les zones d'activités (pôles de compétitivité, pôles de croissance, pôles de développement, technopoles) sur la base des potentialités des territoires et de formes d'organisation innovantes des acteurs de développement ;
- renforcer les infrastructures économiques et désenclaver le territoire national, à travers le développement des transports routier, ferroviaire et aérien, ainsi que des télécommunications.

La politique budgétaire sera orientée vers les priorités de développement.

La mise en œuvre de mon programme requiert une véritable rupture dans la politique budgétaire. J'engagerai une réforme de l'ensemble du dispositif de gestion du budget en vue de rationaliser les dépenses publiques, de réduire le train de vie de l'Etat, d'améliorer l'efficacité et le rendement des services publics. Désormais, le budget traduira, avec clarté, les priorités retenues par l'Etat dans la conduite de la politique économique. Sur la base de ce principe, les ressources budgétaires seront affectées prioritairement à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour accroître significativement la productivité, la compétitivité structurelle de l'économie et la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Je renforcerai le dispositif d'indentification et d'actualisation des priorités en instaurant des débats ouverts et profondément participatifs sur les orientations pluriannuelles du budget et ce, en vue de traduire de façon effective les besoins des populations.

Je ferai également de la transparence et de la reddition des comptes un axe fondamental de la gestion budgétaire. En ce sens, il sera mis en place un dispositif de reddition des comptes, impliquant une facilité d'interpellation par la population des acteurs de la gestion budgétaire.

Une politique d'emprunt en adéquation avec la soutenabilité de la dette publique sera menée.

Dans le but de financer les investissements indispensables à l'amélioration substantielle de la productivité et de la compétitivité de l'économie, je mettrai en œuvre une politique adéquate d'emprunt tant sur le marché financier régional de l'UEMOA que sur les marchés internationaux, sous réserve d'assurer la

soutenabilité de la dette publique.

Ma stratégie consistera à consolider et à renforcer la qualité de la signature de l'Etat en vue de lui permettre d'emprunter selon les meilleures conditions de prêts.

La réforme du secteur des marchés publics et du partenariat public-privé est incontournable.

La lourdeur des procédures de passation des marchés publics, le manque de transparence et d'équité dans l'attribution des marchés, l'inexécution et la mauvaise exécution des contrats sont autant de facteurs qui entravent la bonne gouvernance dans le secteur des marchés publics. Le cadre juridique et institutionnel devant régir la mise en œuvre des projets de partenariat public-privé présente des faiblesses et des imperfections tant au plan normatif qu'institutionnel.

C'est pourquoi, mon objectif majeur est de réformer les cadres juridiques et institutionnels des marchés publics et du partenariat public-privé pour d'une part, renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action administrative en matière de commande publique et d'autre part, assurer un bon niveau d'absorption des ressources mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers. A cet effet, je m'engage à :

- améliorer la réglementation des marchés publics par l'adoption d'une loi assortie de textes d'application pour garantir l'efficacité, la transparence, l'équité et plus de rigueur et de célérité dans la passation et l'exécution des marchés publics à travers :
 - o révision des seuils de passation des marchés publics pour accroître l'efficacité des autorités contractantes, notamment les collectivités territoriales ;
 - o la réforme du dispositif de contrôle a priori et de régulation pour garantir l'effectivité des principes consacrés par les textes communautaires de l'UEMOA ;
 - o le renforcement et l'application effective des sanctions relatives aux infractions dans le domaine des marchés publics.
- relire le cadre juridique et institutionnel du partenariat public-privé (PPP) pour en faire un mécanisme efficace et adéquat de financement des projets d'investissement. Dans ce domaine, je mettrai en place une véritable stratégie de mobilisation des acteurs, en vue d'inciter les partenaires privés nationaux et étrangers à accompagner le Burkina Faso dans son développement.



L'élargissement de l'assiette fiscale est une nécessité pour mobiliser davantage de ressources propres à consacrer au financement de notre développement.

J'entreprendrai des actions en vue de mobiliser plus de moyens pour le budget de l'Etat. Une réforme profonde des systèmes fiscaux et douaniers sera entreprise afin de simplifier, de rationaliser et d'élargir l'assiette des différents impôts, tout en rendant plus incitative la fiscalité applicable aux entreprises.

Une série de monographies notamment sur le secteur minier et le secteur des télécommunications seront élaborées pour mieux cerner les activités desdits secteurs et identifier ainsi de nouveaux contribuables par le recoupement d'informations et le recensement de nouveaux contribuables. Par ailleurs, des actions de contrôle sur place et sur pièce seront régulièrement conduites dans les sociétés jugées à haut potentiel fiscal. Les mesures fortes que j'engagerai concernent :

- **l'introduction d'un impôt foncier** pour renforcer les capacités de l'Etat et des collectivités à financer les actions de développement. Cela va nécessiter la mise en place effective du Système d'Information Foncière avec la constitution d'une base de données ;
- la mise en application effective de la facture normalisée pour lutter contre la fraude, en matière de TVA particulièrement ;
- le renforcement des contrôles des entrepôts et des destinations finales des marchandises exonérées de droits et taxes de douane ;
- l'accélération de la modernisation des administrations fiscale et douanière ;
- la sensibilisation des acteurs économiques sur le civisme fiscal ;
- l'approfondissement de l'approche « unités de recouvrement » qui assigne des objectifs précis aux régies de recettes tout en les dotant de moyens conséquents.

La réforme du système bancaire et financier pour mieux soutenir l'investissement et la croissance économique.

L'analyse du système financier burkinabé révèle sa faible contribution au financement des besoins des agents économiques (Etat, entreprises, ménages).

Parmi les principaux facteurs explicatifs figurent : le manque d'une véritable politique nationale de développement du système financier ; la faiblesse de la mobilisation de l'épargne et surtout sa structure déséquilibrée, l'absence d'institutions financières spécialisées pour la prise en charge des secteurs spécifiques comme l'agriculture et l'élevage, les PME/PMI ainsi que les collectivités locales.

Dans un tel contexte, un des axes stratégiques majeurs de la politique que je m'engage à mettre en œuvre consistera à **optimiser l'architecture institutionnelle et fonctionnelle du système financier national**, en suscitant la création d'institutions financières spécialisées pour prendre en charge les besoins de financement des secteurs prioritaires. En effet, les banques à vocation générale ont des stratégies orientées vers la maximisation à très court terme du couple risque/rendement.

L'Etat encouragera, sur la base d'avantages fiscaux, la création de nouveaux produits financiers à travers les réseaux bancaires en vue d'accroître le volume de l'épargne, tout en concourant à sa nécessaire restructuration en faveur de l'épargne à long terme.

Je compléterai le dispositif financier actuel par la création :

- d'une banque spécialisée pour le financement des activités des PME/PMI ;
- d'une banque orientée vers le financement de l'agriculture qui contribuera à la formation de l'épargne populaire en milieu rural. Elle financera aussi bien les intrants que les investissements et le matériel agricole ;
- d'une caisse de dépôt et de consignation qui aura pour mission la :
 - o mobilisation et la sécurisation de l'épargne populaire,
 - o centralisation de la gestion financière des régimes de retraite ;
 - o centralisation des dépôts des professions juridiques et des autres dépôts.

Ces ressources seront affectées entre autres au financement de la dette publique, de l'investissement à long terme, des collectivités locales et de l'habitat social.

Mon action visera aussi à renforcer la dynamique de la micro finance pour améliorer l'accès de la majorité des populations aux produits financiers. Ceci passera par un renforcement des capacités et une professionnalisation des acteurs du secteur, d'une part et une meilleure articulation de la micro finance au secteur financier national, d'autre part. Par ailleurs, le contrôle effectué par les services étatiques en matière de respect de la réglementation en matière de micro finance sera renforcé.

La lutte contre la corruption, la fraude et le faux pour garantir plus de transparence.

Je m'engage à promouvoir une gouvernance vertueuse dans la gestion des deniers publics.





Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- la réforme des institutions de contrôle de l'Etat pour accroître leur opérationnalité et leur efficacité ;
- la dotation des structures de contrôle en moyens institutionnels, humains et matériels conséquents pour remplir leur mission ;
- **l'informatisation intégrale des procédures** administratives, fiscales et douanières pour combattre la fraude et le faux, mais aussi et surtout pour limiter les contacts entre les corrupteurs et les corrompus ;
- l'application de la « **tolérance zéro** » pour tout cas de corruption, de fraude, de faux et usage de faux avérés.

1.4. Rendre de notre justice indépendante et efficace, ainsi que nos forces de défense et de sécurité républicaines performantes

L'ampleur et la complexité des problèmes à résoudre au niveau de la justice, des forces de défense et de sécurité se passent de commentaires. Les états généraux de la justice et les problèmes récurrents au sein des forces de défense et de sécurité suffisent pour s'en convaincre.

Mon objectif est de faire de la justice et des forces de défense et de sécurité, des institutions impartiales et performantes au service du peuple.

De manière générale, mes engagements dans ces trois domaines concernent :

- l'amélioration de l'organisation institutionnelle du triptyque « Défense-Justice-Sécurité » ;
- l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales dans un cadre global, intégrant la participation citoyenne à la prévention et à la lutte contre l'incivisme, l'insécurité et la criminalité ;
- l'engagement de profondes réformes visant leur dépolitisation et la bonne gouvernance ;
- l'intensification de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et contre l'enrichissement illicite ;
- la mise en œuvre effective de tous les textes et lois anticorruption ;
- le renforcement des effectifs, des moyens opérationnels et de fonctionnement ;
- le renforcement des relations de bon voisinage et de coopération sous-régionale judiciaire et sécuritaire.

Dans le domaine de la Justice, je veillerai à :

- l'application des conclusions du Pacte National pour le renouveau de la justice ;
- l'effectivité de l'indépendance de la justice et à l'effectivité de l'assistance judiciaire ;
- l'accès à la justice à tous les citoyens et à la simplification des procédures devant les juridictions ;
- une augmentation progressive du nombre de Cours d'Appel dans les chefs-lieux de régions
- la dotation de la justice en ressources humaines et financières conséquentes ;
- la révision de l'organisation judiciaire pour l'adapter aux réalités du terrain.

S'agissant des Forces Armées nationales, je veillerai à :

- la révision de la politique nationale de défense ;
- la réorganisation des Forces armées nationales dans toutes ses composantes sous un commandement général unique ;
- la création des conditions pour garantir le caractère républicain des Forces armées nationales, forces de défense de l'intégrité territoriale nationale et au service des populations pour leur assurer les conditions propices au développement humain durable ;
- l'affirmation de la place et du rôle constitutionnel de l'Armée ;
- la mise en œuvre de réformes nécessaires pour faire des Forces armées nationales de véritables forces de défense bien équipées, entraînées, disciplinées, respectueuses des lois et règlements de l'Etat, de la dignité humaine et vivant en parfaite symbiose avec les populations. C'est dans cette dynamique que l'effectivité de la neutralité politique de l'Armée conformément aux prescriptions de la Constitution sera une réalité ;
- une participation effective de l'armée aux actions de développement.

Concernant les Forces de sécurité intérieure, je veillerai à :

- la définition d'une politique et d'une stratégie nationales de sécurité intérieure ;
- l'amélioration des moyens de lutte contre le grand banditisme et le terrorisme qui constituent une menace réelle ;
- la révision du concept de la police de proximité principalement dans son approche avec les communautés et la prise en compte de tous les acteurs de sécurité intérieure ;
- l'organisation d'un forum national sectoriel sur la sécurité intérieure ;
- la mise en place d'un organe de coordination des forces de sécurité intérieure.



1.5. Promouvoir des relations de partenariat et de coopération propices au développement harmonieux de notre pays et mieux impliquer la diaspora dans le processus de développement national

Le Burkina Faso est tributaire de la coopération internationale pour son développement. Il dispose par ailleurs d'une forte communauté nationale installée hors du territoire national.

Mon objectif principal est d'œuvrer à l'émergence d'une diplomatie d'ouverture au service d'une politique étrangère cohérente, dynamique à même d'assurer au Burkina Faso la considération et la confiance de ses partenaires. Il s'agira de mener une **politique étrangère ouverte au service du développement de notre pays, fondée sur la solidarité et résolument engagée dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales.**

Pour permettre au ministère en charge de la politique étrangère et à nos missions diplomatiques à l'étranger de tirer le meilleur profit de ces constantes de notre politique étrangère, je veillerai à :

- l'institution d'une obligation de nos missions diplomatiques et consulats généraux de produire des résultats en conformité avec l'objectif de la politique extérieure du pays ;
- l'évaluation du maillage actuel de nos consulats honoraires et de nos ambassades dans le but de mieux couvrir des zones géographiques et économiques potentiellement attractives ;
- la valorisation et le renforcement des capacités de l'Institut des Hautes Etudes Internationales (INHEI) ;
- l'élaboration d'une politique de placement de nos cadres dans les institutions sous-régionales et internationales ;
- la mise en place et le renforcement de l'efficacité des structures compétentes de coopération ;
- la participation de notre pays à tous les efforts au plan sous-régional, régional, Africain et international visant à garantir la sécurité et à préserver la paix.

De l'intégration sous-régionale, régionale et de l'unité africaine.

Les nouvelles exigences d'une mondialisation multipolaire constituée de grands blocs de haute compétition imposent une vision qui s'inscrit dans la perspective de l'unité de notre continent.

J'ai la conviction qu'aucun pays africain ne peut prétendre individuellement à un développement indépendant au regard de son poids économique et/ou politique.

C'est pourquoi j'inscris le renforcement du processus d'intégration sous-régionale et africaine au cœur de notre politique étrangère. A cet effet, je veillerai à ce que le Burkina Faso :

- exerce un rôle actif au sein de l'Union Africaine ;
- participe au maintien, au renforcement et à l'optimisation des organisations intergouvernementales et sous-régionales au regard de leurs performances et de leur efficacité ;
- inscrive la mise en œuvre de ses politiques sectorielles dans le cadre des grands projets sous-régionaux et régionaux à travers notamment l'UEMOA, la CEDEAO, et les autres organisations intergouvernementales. Il s'agira essentiellement :
 - o des politiques économiques et monétaires ;
 - o de l'aménagement du territoire et du développement rural (agriculture, sécurité alimentaire, ressources hydrauliques, ressources halieutiques, ressources animales...)
 - o de la santé, de l'éducation et de la culture ;
 - o de l'environnement, du climat et des changements climatiques ;
 - o des infrastructures (transport, énergie, télécommunications) ;
 - o de la recherche, de la technologie et de la formation ;
 - o de la paix et de la sécurité.

En direction de la diaspora dont l'importance et la qualité constituent une grande opportunité pour le pays, je m'engage à œuvrer pour :

- la mobilisation et la mise en valeur des compétences de nos compatriotes à l'étranger, afin de les impliquer davantage dans la recherche de solutions aux préoccupations du peuple Burkinabé dans les domaines économique et social ;
- la promotion d'une participation plus significative de la diaspora aux investissements ;



- la mobilisation de la diaspora pour le renforcement de l'entrepreneuriat et de l'innovation ;
- la création d'une structure au niveau de l'exécutif pour servir de relais et assurer leur participation au développement du pays ;
- la mise en place d'un mécanisme d'encadrement et de protection plus soutenus des Burkinabés de l'étranger
- l'effectivité de la participation de nos compatriotes de l'étranger aux élections futures.

Deuxième partie

Développer le capital humain

Aucun processus de développement n'est viable si l'homme n'est pas placé au centre de toutes les initiatives et actions qui doivent être menées. C'est pourquoi je m'engage à consacrer beaucoup d'efforts et de ressources au système national de santé, à l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'emploi des jeunes, la protection sociale des travailleurs et la promotion de la femme.

J'ai à cœur de réduire les inégalités sociales, de répondre aux besoins en matière d'eau potable, d'habitat et de logement décent, dans un environnement sain qui permette de promouvoir une économie verte pour un développement durable.

2.1. Rendre accessible à tous des services de santé de qualité

Pour que l'état de santé des burkinabé soit compatible avec le développement d'un capital humain productif, mon programme vise les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

- renforcer l'offre de services de santé de qualité ;
- améliorer l'accessibilité et l'utilisation des services de santé ;
- renforcer des actions en faveur de la promotion de la santé ;
- améliorer l'utilisation des résultats de recherche en santé.

L'atteinte de ces objectifs exige la mise en œuvre des mesures à effets immédiats selon les axes suivants :

- **Le renforcement de l'offre de services de santé se fera à travers :**

- des constructions : Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Bobo-Dioulasso, Centres hospitaliers régionaux (CHR) du Plateau central et du Centre-Sud, Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), Centres Médicaux (CM) et Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale (CMA) ;
- la mise à niveau des CSPS, des CM, des CMA et des CHR en infrastructures, équipements et personnels qualifiés ;
- l'augmentation de l'offre de personnel médical par l'établissement d'un partenariat gagnant-gagnant avec les établissements privés offrant des formations dans le secteur de la santé ;
- le renforcement de la capacité d'accueil des stagiaires du secteur de la santé par la transformation progressive des CHR de Ouahigouya, de Dédougou, de Fada N'Gourma et de Koudougou en CHU ;



- le recrutement de médecins, d'attachés de santé, d'infirmiers, de sages-femmes et d'agents itinérants de santé pour résorber sensiblement les déficits actuels ;
- l'amélioration du partenariat avec les acteurs du secteur privé et de la pharmacopée traditionnelle dans la prise en charge des questions de santé des populations ;
- la formation de médecins et de d'infirmiers urgentistes, de pharmaciens spécialistes en pharmacie hospitalière et en inspection pharmaceutique ;
- la poursuite du programme spécial de formation de spécialistes dans le domaine de la santé ;
- l'évaluation des curricula des formations dans les unités de formations en sciences de la santé et dans les écoles privées et publiques de santé en rapport avec ceux développés par l'OOAS (Organisation Ouest Africaine de la Santé) afin de les adapter aux besoins réels des populations.

- Le renforcement de la qualité des services de soins sera assuré par :

- la définition des normes en personnels pour tous les niveaux de la pyramide sanitaire et la satisfaction progressive de ces normes ;
- l'amélioration des capacités des services des urgences des CHR et des CHU, de l'Inspection Générale de Santé et de la Direction Générale de la Pharmacie, des Médicaments et des Laboratoires ;
- la mise en place effective de la pharmacie hospitalière dans les centres hospitaliers universitaires (CHU) et les CHR ;
- la réalisation/finalisation des études et la mise en place des centres de soins médicaux et chirurgicaux spécialisés avec vocation de recherche tels que :
 - o un centre de traumatologie, de neurochirurgie et d'orthopédie ;
 - o un centre de cardiologie, de néphrologie et de maladies métaboliques ;
 - o un centre d'oncologie.
- la création d'un centre de prise en charge et de désintoxication des cas d'alcoolisme et de toxicomanie ;
- la création de deux centres d'appareillage orthopédique étatique à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

- L'amélioration de la qualité des évacuations des patients vers les formations sanitaires pour une meilleure prise en charge sera poursuivie à travers les actions suivantes :

- la poursuite de la mise en place du SAMU ;
- la création et l'opérationnalisation d'une direction chargée de la gestion des moyens de transport et de la logistique nécessaire pour la prise en charge des patients en urgence ;
- l'évaluation des besoins la dotation en ambulance tricycles pour les CSPS,

en ambulances pour les CMA et les CHR.

- L'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des services de santé demeure une priorité et se fera par :

- le désenclavement des formations sanitaires afin de les rendre facilement accessibles pour les besoins courants des soins de santé et d'évacuation sanitaire ;
- le rapprochement des formations sanitaires des populations ;
- la responsabilisation effective des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre la maladie ;
- le développement effectif de la santé communautaire par le recrutement et la formation d'agents de santé communautaires pour couvrir progressivement tous les villages et les secteurs urbains (2 agents par village et par secteur) afin de promouvoir l'implication des communautés dans la protection de la santé, la prévention et la lutte contre la maladie ;
- l'établissement d'un « **pacte national pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile et pour la promotion de la santé des adolescents** » qui aura comme principes de base :
 - o l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'utilisation effective des services destinés aux femmes, aux enfants et aux adolescentes ;
 - o la prise en charge gratuite des accouchements et des césariennes ;
 - o la gratuité du dépistage des cancers féminins ;
 - o la prise en charge gratuite des urgences chez l'enfant de moins de 5 ans ;
 - o le renforcement de la couverture vaccinale par tous les vaccins protégeant les femmes en âge de procréer, les nouveaux nés et les enfants ;
 - o la promotion de la planification familiale par la sensibilisation à l'espacement des naissances et à l'utilisation des moyens de contraception, avec l'implication effective des collectivités locales, des ONG, des OSC et des leaders d'opinion ;
- le renforcement de la lutte contre le paludisme notamment par la gratuité des moyens de prévention chez les femmes enceintes et la prise en charge gratuite des cas de paludisme chez l'enfant, la femme enceinte et les personnes âgées ;
- le renforcement de la lutte contre la malnutrition chronique des enfants par une meilleure implication des collectivités locales, la coordination des actions des différents intervenants et le renforcement de l'autonomisation des mères dans la prise en charges des malnutris ;
- l'intensification des moyens de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA et des maladies sexuellement transmissibles ;
- la réduction du poids des principales maladies tropicales négligées par



l'élimination de la lèpre, du trachome et des bilharzioses à travers des actions de dépistage et de prise en charge gratuite, la réalisation de campagnes de traitement de masse pour la prévention de la trypanosomiase humaine, du ver de guinée et de la filariose lymphatique, la poursuite des programmes d'interventions chirurgicales de trichiasis et la subvention de la cure d'hydrocèle ;

- l'opérationnalisation du système national d'assurance maladie universelle (AMU).

- Le renforcement des actions en faveur de la prévention des maladies et de la promotion de la santé sera assuré par :

- le durcissement de la réglementation sur la production, la commercialisation et la consommation de produits dangereux pour la santé (alcools, drogues, tabac), le renforcement des mesures de sécurité routière ;
- l'amélioration des conditions de vie et d'alimentation des populations ;
- une responsabilisation des collectivités locales dans le contrôle de l'application des mesures protégeant la santé publique ;
- une meilleure implication des communautés dans les actions visant à promouvoir des comportements compatibles avec une bonne santé.

- La poursuite de la création d'un Institut de Santé Publique qui sera chargé de :

- coordonner les activités de recherche en santé ;
- appuyer l'identification des questions prioritaires pour la recherche en santé et l'élaboration des projets et programmes de santé ;
- évaluer les projets et programmes de santé ;
- assurer la veille sanitaire ;
- formuler des recommandations pour l'amélioration du système de santé nationale.

2.2. Rendre accessible à tous une éducation de qualité

Afin d'assurer une éducation de base de qualité à tous et de réaliser l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, mon programme vise les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

- **Au préscolaire, je m'engage à accroître** le taux de scolarisation de 10% par an dans les deux principales villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et les villes moyennes.

- **Au primaire, les objectifs suivants sont poursuivis :**

- normaliser toutes les écoles d'ici 2020 ;
- résorber les salles de classes sous abris précaires
- renforcer l'effectivité de la gratuité de l'éducation de base primaire et son caractère obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 11 ans ;
- accroître annuellement le personnel enseignant d'au moins 13% de nouvelles de sorte à porter progressivement le ratio élèves/maître global à un maximum de 50 élèves pour un enseignant ;
- engager une réflexion sur les possibilités de réduire la durée du primaire de 6 à 5 ans, ainsi que le volume horaire, en préservant la qualité de l'enseignant ;
- engager une réflexion sur la gestion optimale des ressources humaines ; promouvoir l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif.

Les progrès à ces deux niveaux (préscolaire et primaires) seront réalisées grâce à la construction d'infrastructures nouvelles et au recrutement du personnel nécessaire.

- **En ce qui concerne le post-primaire, mes ambitions sont :**

- étendre la gratuité de l'éducation de base au post-primaire pour les enfants âgés de 12 à 16 ans ;
- orienter majoritairement les adolescents et les jeunes de 14 ans et plus vers la formation professionnelle ;
- accroître les effectifs de l'éducation formelle technique et professionnelle (EFTP) jusqu'à 16% de l'effectif scolarisable ;
- former de nouveaux enseignants pour répondre aux besoins d'encadrement des élèves ;
- introduire et systématiser l'orientation des apprenants vers l'EFTP post-primaire pour la formation aux métiers porteurs ;
- éliminer les disparités géographiques et les inégalités liées au sexe au primaire et au post-primaire ;
- construire des lycées scientifiques dans les treize régions ;
- construire et équiper des laboratoires de travaux pratiques dans les lycées ;
- mettre en place et rendre fonctionnelles des cantines scolaires dans les CEG et lycées.





- Quant à l'éducation non formelle (ENF), les objectifs sont les suivants :

- indexer l'ENF sur l'alphabetisation en réponse aux besoins de professionnalisation des populations ;
- alphabetiser tous les adolescents de 9 à 15 ans et les adultes de 16 à 34 ans, en dehors du système éducatif, en accompagnement de leurs projets de professionnalisation ;
- mutualiser les infrastructures scolaires de l'éducation de base pour l'ENF.

Outre ces mesures, les actions immédiates suivantes seront menées pour renforcer et réorienter le système national d'éducation de base, notamment :

- l'introduction et la systématisation de l'utilisation des TIC au post-primaire ;
- la promotion de l'approche genre en éducation.

2.3. Faire de l'enseignement supérieur un système générateur de cadres compétents porteurs d'innovations pour stimuler le développement

La crise de l'université est une question préoccupante qui nous interpelle tous. C'est pourquoi tous les partenaires doivent se mobiliser pour apporter les solutions idoines et durables aux questions qui concernent l'université, l'enseignement supérieur et la recherche.

A cet effet, mes objectifs dans le domaine de l'enseignement supérieur visent à :

- inscrire l'enseignement supérieur au titre des priorités nationales ;
- mettre en œuvre la réforme de la gouvernance administrative et financière des universités ;
- renforcer le potentiel des infrastructures d'accueil et équipements techniques ;
- promouvoir l'utilisation des TIC ;
- améliorer les conditions de vie des étudiants, des enseignants et du personnel ATOS ;
- renforcer la configuration de l'offre de formation supérieure en consolidant le système LMD (Licence, Maîtrise, Doctorat) par la garantie de meilleures conditions de mise en œuvre.

Ces objectifs audacieux appellent de ma part les engagements forts dans les directions suivantes :

- l'inscription de l'enseignement supérieur au titre des priorités nationales sera affirmée et réalisée à travers la mobilisation :

- de la communauté nationale autour de la mise en place d'un enseignement supérieur performant qui donne de l'espoir à notre jeunesse et à la société dans son ensemble ;
- des partenaires techniques et financiers et du secteur privé autour du financement d'un enseignement supérieur de qualité.

Dans cette vision, la réflexion sera menée sur des questions d'importance telles que :

- la réorientation du système d'enseignement supérieur vers les sciences, la technologie, les formations professionnelles courtes ;
- la mise des TIC au cœur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et l'efficacité du système ;
- l'amélioration du pilotage du système d'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la réforme de la gouvernance des institutions d'enseignement supérieur (IES) publiques ;
- l'instauration d'une culture de la paix au sein des IES publiques ;
- l'amélioration des conditions de vie de l'étudiant ;
- la valorisation de la réussite des étudiants ;
- la reconfiguration des pôles universitaires pour une adéquation des offres de formation avec les besoins de valorisation des potentialités naturelles locales;
- l'amélioration de la gestion des budgets et ressources propres des IES publiques par la mise en place de procédures et mécanismes modernes et transparents de gestion.

- la définition d'une vision de l'enseignement supérieur à travers les mesures suivantes :

- l'adéquation des contenus de formation avec les besoins des secteurs d'activité ;
- la disponibilité en ressources humaines de haut niveau nécessaires pour l'atteinte des objectifs de développement du pays définis dans mon programme.



- s'agissant de la gouvernance administrative et financière, mes actions porteront sur :
 - le renforcement de la synergie entre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
 - la mise en œuvre des mandats électifs des équipes dirigeantes des universités publiques ;
 - la conversion des centres universitaires (Fada, Ouahigouya et Dédougou) en technopoles spécialisés dans le domaine des sciences et des nouvelles technologies ;
 - l'adoption et la promulgation d'un code d'éthique et de déontologie de l'enseignant chercheur ;
 - l'ouverture effective d'académies pour une gestion équilibrée du système éducatif à travers la prise en compte des interactions indispensables entre les différents niveaux (préscolaire, primaire, secondaire et supérieur) ;
 - la revalorisation financière du statut des enseignants chercheurs ;
 - l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel ATOS ;
 - l'augmentation du financement des laboratoires de recherche et définition des domaines de recherche prioritaires.

- la consolidation des infrastructures d'accueil et des équipements techniques, de l'accès gratuit à l'internet et des cours en ligne sera réalisée grâce à :
 - la construction de 5 amphithéâtres, de 10 salles de cours, de 5 laboratoires équipés dans chacune des universités publiques ;
 - le règlement du contentieux foncier du site de l'Université Ouaga II à Gonsé pour la poursuite de l'aménagement du campus ;
 - la subvention, à concurrence de 40%, pour l'acquisition du premier ordinateur aux étudiants du cycle Licence ;
 - la promotion des formations ouvertes à distance en soutenant les Instituts de Formation Ouvertes à Distance existants.

- l'amélioration des conditions de vie des étudiants sera concrétisée par les actions suivantes :
 - la construction de nouvelles cités universitaires à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada, Ouahigouya et Dédougou ;
 - l'octroi de bourses d'excellence de thèse pour renforcer et assurer le renouvellement du personnel enseignant ;
 - la conformité stricte aux cahiers de charge de la restauration universitaire.

- la prise de mesures urgentes pour la mise en œuvre effective du système Licence Master Doctorat (LMD), notamment :

- la réhabilitation des amphithéâtres, des salles de cours et des laboratoires vétustes ;
- l'effectivité de la connexion Wifi haut débit sur les campus universitaires, instituts et cités universitaires publiques ;
- la promotion des plateformes TIC pour un accès aux cours en ligne afin de désengorger les amphithéâtres et les salles ;
- l'accessibilité aux bibliothèques virtuelles ;
- la mise à niveau des infrastructures d'accueil (amphi, salles, labo, bureaux) ;
- la mise en place d'une plateforme d'inscription en ligne avec un INU (Identifiant National Unique) pour éviter les doubles inscriptions ;
- le renforcement des compétences du personnel administratif pour la gestion des flux d'étudiants (orientation, inscriptions, délivrance des diplômes et des certifications).

2.4. Faire de la recherche scientifique le moteur du développement économique et technologique du pays

La principale faiblesse de la recherche scientifique dans notre pays est sa faible contribution au développement du pays. En effet, la modicité des moyens, associé à des ressources humaines insuffisantes ne permet pas à la recherche scientifique et technologique de jouer pleinement son rôle de moteur du développement.

C'est pourquoi, je m'engage à faire de la recherche scientifique et technologique, une des priorités nationales. Mes objectifs dans ce domaine visent à :

- inscrire la recherche scientifique et technologique comme une priorité ;
- définir clairement les axes de recherche stratégiques pour le développement économique et technologique ;
- renforcer le potentiel en infrastructures, équipements techniques et ressources humaines qualifiées en Recherche/Développement ;
- renforcer les capacités du Fonds National de Recherche Scientifique et de l'Innovation pour le développement ;
- promouvoir la coopération régionale dans le domaine de recherche scientifique et technologique.



L'inscription de la recherche scientifique et technologique comme une priorité sera affirmée à travers les actions suivantes :

- Mobilisation de la communauté nationale autour de la mise en place d'une recherche scientifique performante au service du développement national ;
- Mobilisation des partenaires techniques et financiers au niveau bilatéral et multilatéral pour le financement d'une recherche scientifique de qualité ;
- Promotion du potentiel de la recherche scientifique et l'innovation auprès du secteur privé tant au niveau national qu'international.

Dans cette vision, la réflexion sera menée sur des questions d'importance telles que :

- la réorientation de la formation des chercheurs vers la recherche/développement ;
- la gouvernance institutionnelle de la recherche ainsi que son positionnement par rapport à l'enseignement supérieur ;
- la mise des TIC au cœur du développement de la recherche pour améliorer non seulement l'accès à l'information scientifique mais aussi la diffusion des résultats de la recherche ;
- la valorisation de la carrière des chercheurs et du personnel d'appui ;
- la valorisation des résultats de la recherche ;
- le financement de la recherche ;
- la réorientation des axes et thématiques de recherche pour répondre aux besoins du secteur privé ;
- l'éthique dans la recherche scientifique.

Définition des axes stratégiques de recherche pour le développement économique et technologique

Au regard des défis que nous avons à relever, certains axes de recherche me semblent prioritaires afin d'impulser un nouvel élan pour le développement économique du Burkina Faso. Mes actions seront orientées vers :

- la création de technopôles permettant une meilleure intégration entre l'enseignement supérieur, la recherche/développement dont les résultats seront valorisés par les entreprises localisées sur le même site. Ces technopôles seront axés autour des domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'énergie solaire, des mines, de la pharmacie ;
- le développement de partenariat public-privé pour la réalisation des technopôles ;
- l'intégration de ces technopôles dans les projets des pôles de croissance.

Renforcement du potentiel en infrastructures, équipements techniques et ressources humaines

Mes actions en la matière seront axées sur la construction et l'équipement de technopoles de recherche dans les domaines suivants :

- médicaments ;
- agronomie et innovation pour la promotion de l'agro-industrie, de l'industrie agro-alimentaire ;
- agronomie et innovation pour la promotion de l'industrie textile ;
- production animale et innovation pour la promotion de l'industrie agro-alimentaire des produits carnés ;
- production animale et innovation pour la promotion de l'industrie agro-alimentaire des produits de la pêche ;
- énergie solaire et promotion de l'industrie des équipements solaires.

Les sites devant abriter ces technopoles seront déterminés en fonction des potentialités des régions.

Pour le renforcement des capacités du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation pour le développement, je m'engage à :

- améliorer la capacité de financement du fonds ;
- réformer la gouvernance financière et administrative du fond ;
- créer un corps d'élite de chercheurs de haut niveau rémunérés par le Fonds National de Recherche Scientifique et de l'Innovation pour le développement.

S'agissant de la promotion la coopération régionale dans le domaine de recherche scientifique et technologique, mes actions consisteront à plaider auprès de mes pairs de l'UEMOA et de la CEDEAO pour la :

- conception de programmes régionaux de recherche ;
- création de centres régionaux de recherche fonctionnels ;
- création d'un espace ouest-africain de la recherche.



2.5. Développer la formation professionnelle des jeunes

Si l'école Burkinabé continue à charrier des milliers de personnes sans aucune qualification professionnelle, le chômage des jeunes n'aura aucune solution durable. Il faut inverser la tendance actuelle qui consiste à former plus de généralistes que de techniciens. D'où l'importance de la formation professionnelle des jeunes.

En matière de formation professionnelle et d'emploi des jeunes, mes objectifs sont :

- Le renforcement du dispositif actuel de formation professionnelle ;
- La promotion de l'emploi des jeunes, pour en faire des acteurs dynamiques du développement ;
- La réduction du nombre de jeunes en chômage, tous niveaux d'instruction confondus ;
- Le développement de secteurs porteurs, notamment l'Agriculture (cultures céréalières et maraîchères, cultures de rentes, transformation agricoles, élevage, transformation des produits de l'élevage, etc.) comme moyen de valorisation sociale et comme source de revenu ;
- La promotion du développement des industries culturelles et sportives comme canaux d'épanouissement, de valorisation et sources d'emplois.

Afin d'atteindre ces objectifs et de donner à notre jeunesse de véritables chances de s'épanouir et participer au développement de notre pays, je m'engage à :

- Poursuivre la multiplication des structures de formation professionnelle à travers :
 - o la mise en place progressive de cinq centres polyvalents de formation aux métiers (maintenance d'équipements agricoles, menuiserie, production de cultures fourragères, etc.) répartis dans cinq communes rurales à fortes potentialités de production agro-sylvo-pastorale pour le post-primaire. Ces structures auront le profil de « ferme-école »
 - o le renforcement des structures de formation professionnelle existantes (Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ziniaré, etc.) afin de les rendre plus opérationnelles ;
 - o la construction lycées professionnels.
- Promouvoir la réinsertion de 2 000 « jeunes en situation de rue » des grands centres urbains à travers des conventions de partenariat avec des structures privées et/ou confessionnelles qui les encadreront et les formeront à des métiers, puis les accompagneront dans leur insertion professionnelle.

En matière d'emplois des jeunes, les actions concrètes que je m'engage à réaliser sont les suivantes :

- dès la 1^{ère} année du quinquennat, jeunes sans-emplois détenteurs d'un diplôme supérieur au Baccalauréat (DEUG, licence, Maîtrise, Master) seront recrutés pour combler les déficits en personnels enseignants aux niveaux du primaire, du post-primaire et du secondaire ;
- le cofinancement avec les entreprises concernées, les primo-emplois (pour des durées annuelles non renouvelables) des jeunes issus des écoles de formation professionnelle et technique (EFPT) du public et du privé dans les entreprises demandeurs de leurs compétences ;
- le cofinancement avec les entreprises de l'encadrement pratique en stage des jeunes en formations technique et professionnelle dans les établissements privés et publics ;
- la promotion et l'accompagnement les acteurs du secteur informel à la mutualisation de leurs moyens pour créer des PME ;
- La mise en place d'un programme destiné à favoriser l'occupation permanente des jeunes du monde rural à travers les productions céréalières et maraîchères alternées auxquelles sera associé l'élevage soutenu par les sous-produits céréaliers et maraîchers.

Les sous-programmes déclinés dans mon programme global permettront de créer toutes les conditions propices afin que chaque Burkinabé puisse avoir un emploi et donc une source de revenu. Chaque sous-programme comporte des opportunités de création d'emplois. En tout état de cause, je m'engage à faire en sorte que l'administration publique et le secteur privé conjuguent leurs efforts pour créer au moins **650 000 nouveaux emplois** au cours du quinquennat.

Pour l'administration publique

Il s'agira, au cours de ce quinquennat, et ce en plus des recrutements annuels réguliers et des actions citées plus haut, de prendre les dispositions suivantes :

- rendre disponibles des financements adaptés pour accompagner les créations de PME/PMI destinées à employer des jeunes dans des secteurs tels que l'agriculture, l'agro-industrie, l'élevage, la culture et le sport, etc. ;
- susciter et accompagner les acteurs du secteur informel à la mutualisation de leurs moyens pour créer des PME ;
- créer des facilités auprès des entreprises privées pour employer les jeunes diplômés.



Dans le secteur privé

Les réformes que j'entreprendrai au niveau de l'économie et des finances auront pour objectif de promouvoir et d'accompagner l'installation des PME/PMI dans les filières génératrices d'emplois (transformation du lait et de la tomate, conservation de la pomme de terre et des oignons, production d'aliments pour bétail, volaille et poisson, montage d'ordinateurs, fabrication d'équipements de production d'énergie solaire, enlèvement et traitement des ordures, etc.) ;

2.6. Renforcer la protection sociale des travailleurs

En matière de renforcement de la protection sociale des travailleurs, deux objectifs majeurs sont poursuivis :

- améliorer les conditions de travail et d'existence du travailleur ;
- asseoir un mécanisme de protection sociale couvrant tous les travailleurs.

Dans le cadre d'une concertation avec les organisations syndicales et patronales, des initiatives hardies doivent être prises dans les secteurs du travail, des conditions du travail et de la protection sociale.

Dans le domaine du travail, je m'engage à œuvrer pour :

- l'amélioration de l'accès au travail par les actions et mesures suivantes :

- la réforme du système éducatif afin qu'il y'ait une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail ;
- la culture de l'esprit entrepreneurial ;
- la fusion et l'augmentation des différents fonds d'appuis à l'entrepreneuriat ;
- l'amélioration de l'encadrement des jeunes entrepreneurs ;
- le renforcement de l'opérationnalité et des capacités de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE) ;
- une meilleure organisation des concours d'accès aux emplois publics.

- l'amélioration des conditions de travail en :

- en initiant et en renforçant le dialogue social au sein des entreprises et de l'Administration ;
- en renforçant les capacités et l'opérationnalité des structures de contrôle de l'Etat en la matière ;
- initiant une relecture inclusive des différents textes nationaux encadrant le travail afin de promouvoir le travail décent au Burkina Faso ;

- revalorisant le statut du travailleur à travers :
 - o la formation et la promotion de carrière (concours professionnels, spécialisation, perfectionnement) ;
 - o des lettres de félicitations ;
 - o des décorations ;
 - o des avancements suivant le mérite de l'agent ;
 - o l'application de l'assurance-maladie.

Enfin en matière de protection sociale, je m'engage :

Au plan de la couverture sociale à :

- répertorier et tenir un registre des personnes vulnérables ;
- étendre la protection sociale aux acteurs du monde rural et de l'économie informelle ;

Au plan matériel à :

- répertorier les risques qui sont sources de dénuement ;
- étendre progressivement et de façon concertée les branches de risques couverts par les Institutions de Prévoyance Sociale afin de satisfaire au standard minimum défini par les organisations internationales (convention de l'OIT) ;
- augmenter le budget consacré aux aides sociales.

Au plan organique à :

- renforcer les capacités et l'opérationnalité des Institutions de Prévoyance Sociale ;
- promouvoir les mutuelles existantes, et favoriser la création d'autres ;
- promouvoir des mécanismes de protection sociale contributifs basés sur des mécanismes financiers adaptés aux personnes à revenus faibles et/ou instables.



2.7. Promouvoir la femme comme acteur dynamique de développement

En matière de promotion de la femme le nouveau défi est de passer de la parole aux actes avec des indicateurs de performance pour les résultats à atteindre. Aussi, en plus de la scolarisation gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et de l'accès aux services de santé, mes objectifs en matière de promotion de la femme sont les suivants :

- Promouvoir et rendre effectifs les droits fondamentaux de la femme ;
- promouvoir l'accès des jeunes filles à l'enseignement supérieur et aux institutions de formation professionnelle ;
- lutter contre l'exploitation de la jeune fille sous toutes ses formes ;
- renforcer l'accès des femmes aux crédits ;
- lutter contre les grossesses précoces en milieu scolaire ;
- réduire la pénibilité des tâches des femmes.

En matière de renforcement des droits fondamentaux de la femme, je prends l'engagement de faire appliquer effectivement les textes luttant contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations dont elles sont victimes. A cet effet, il sera procédé dès la première année du quinquennat, à l'inventaire et à l'évaluation de tous les textes et cadres ou mécanismes existants en la matière au niveau national et/ou international, en vue de planifier leur application effective.

Les dispositions seront prises pour renforcer la participation de la femme aux instances de prise de décision. (Législatif et exécutif).

Dans le cadre de la lutte contre l'exploitation de la jeune fille sous toutes ses formes, les actions majeures suivantes seront mises en oeuvre :

- la réduction du taux d'abandon scolaire des jeunes filles de 70% à travers des contrats d'objectifs à convenir avec les collectivités locales et la mise à disposition de moyens pour apporter au niveau local les solutions appropriées pour lutter contre ce phénomène (sensibilisation des familles, aides diverses, etc.) ;
- la réinsertion des jeunes filles déscolarisées et non scolarisées dans des structures de formation professionnelle avec des mesures d'accompagnement pour leur installation effective ;
- la répression des cas de maltraitance et d'esclavage de jeunes filles qui constituent une violation des droits de l'homme. Les organisations de la société civile (OSC) et les collectivités locales seront mises à profit pour identifier les cas de violation et permettre aux jeunes filles victimes de rentrer dans leurs droits.

Afin de réduire le taux **de grossesses précoces en milieu scolaire**, il sera procédé à la révision des curricula d'enseignement en milieu scolaire, par l'intégration des modules sur la santé sexuelle et reproductive.

S'agissant **du pouvoir économique de la femme, leur accès aux crédits sera facilité par une réorganisation des structures existantes qui seront** renforcées par des dotations budgétaires plus conséquentes. De plus, les femmes seront prioritaires dans l'attribution **des terres nouvellement aménagés par l'Etat** afin de favoriser leur participation au développement de l'agriculture et accroître leurs revenus.

Afin que les problèmes liés à l'épanouissement des femmes et à leur participation au développement soient régulièrement identifiés et résolus, une structure de veille sera mise en place aux fins de mener permanemment des réflexions sur :

- les difficultés de la femme en milieu rural et urbain et les solutions possibles ;
- les conditions d'accès des femmes entrepreneures aux crédits et leur accompagnement dans la gestion de leurs sociétés ;
- le rôle des femmes dans la recherche et les moyens pour les promouvoir.

2.8. Réduire les inégalités sociales

Le Burkina Faso, terre des hommes intègres est aussi une terre de solidarité. Nous devons y veiller comme sur les prunelles de nos yeux afin que personne ne soit exclu dans la répartition du bien-être lié au développement et au progrès. Aussi voudrais-je réaliser les objectifs suivants :

- réduire de 50% le nombre d'enfants en situation de rue ;
- stabiliser au moins 75% des personnes marginalisées dans des institutions d'accueil et de solidarité intégrées aux services communaux;
- renforcer les conditions de prise en charge sanitaire et d'épanouissement des personnes âgées ;
- favoriser l'accès à des emplois adaptés à au moins 50% des personnes vivant avec un handicap.

Pour atteindre les objectifs, je prends les engagements suivants :

En ce qui concerne les enfants et les adultes en difficultés :

- la mise en place de structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi ;
- la mise en place, sous la responsabilité des collectivités locales, d'un dispositif socio-professionnel d'accompagnement à grande capacité



d'accueil pour les enfants en situation de rue à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En partenariat avec les intervenants privés et les OSC, des mécanismes seront mis en place pour stimuler des « **chambres des métiers** » destinées à former les jeunes sans activités ;

- l'identification et la facilitation à l'accès des services sociaux de base (éducation, santé, centres de solidarité) aux enfants vulnérables (orphelins, enfants de parents indigents ou porteurs d'un handicap quelconque) ;
 - o la prévention et le traitement adéquat des situations d'exclusion des familles, en vue de leur maintien ou de leur réinsertion dans la famille d'origine.

Pour les personnes vivant avec un handicap, j'organiserai dans les six premiers mois de mon mandat, une réflexion au niveau national en vue de :

- mieux répertorier les effectifs des personnes porteuses de handicap par catégorie et par commune ;
- améliorer l'accès des personnes porteuses de handicap aux services sociaux (santé, éducation, formation professionnelle, transport etc.) ;
- planifier les actions précises en vue de leur intégration effective aux formations et aux emplois pour lesquels ils présentent des aptitudes ;
- organiser des activités génératrices de revenu adaptées aux situations des personnes vivant avec un handicap.

Pour les personnes âgées, des mesures seront prises dès la première année pour rendre disponibles et plus accessibles les services de santé spécifiques à leurs besoins. En outre, je prends l'engagement de créer **deux centres gériatriques** à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, et des centres d'accueil progressivement dans toutes les communes, pour leur offrir à la fois des services de santé et des cadres d'épanouissement. Les associations s'intéressant aux personnes âgées seront étroitement impliquées dans la mise en place et la gestion de ces structures.

A travers des « contrats d'objectifs sociaux de développement », **les collectivités locales seront responsabilisées** pour rendre effectives ces mesures. Elles travailleront à obtenir l'adhésion des autorités coutumières et religieuses, des élus locaux et des organisations à base communautaire.

Le but de ce combat qui sera mené de concert avec ces acteurs, est de faire en sorte que la famille qui est la cellule de base de la société, constitue le lieu d'épanouissement de tout individu.

2.9. Répondre aux besoins en eau potable et favoriser un cadre de vie sain

Pour son bien-être, chaque Burkinabé a droit à l'accès à l'eau potable et à un cadre de vie sain. C'est pourquoi :

En matière d'accès à l'eau potable, je veillerai à la réalisation de la vision « zéro corvée d'eau » par :

L'atteinte du taux d'accès à l'eau potable de 100% en milieu urbain et rural ;

En matière de promotion de l'assainissement :

- faire en sorte qu'au moins 80% de la population urbaine et 50% de la population rurale aient accès aux services et infrastructures d'assainissement ;
- mettre en place des services communaux de l'assainissement fonctionnels ;
- mettre en place un programme opérationnel d'assainissement pluvial dans les villes et grands centres urbains ;
- réaliser des ouvrages d'assainissement adaptés, disponibles et accessibles ;
- étendre le réseau d'égouts à Ouagadougou et en construire à Bobo-Dioulasso.

Pour l'accès universel à l'eau potable, j'entreprendrai les mesures suivantes :

- En milieu urbain je réaliserai les actions suivantes :

- construction de 4000 Km de réseaux supplémentaires d'adduction d'eau potable ;
- branchements nouveaux au profit des usagers ;
- construction de nouvelles bornes fontaines ;
- construction de nouveaux réservoirs d'une capacité totale de 30 000 m³ ;
- production de 85 000 m³/j d'eau potable.

- Pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso :

- réactualisation de l'étude de faisabilité de l'adduction d'eau depuis le barrage de Bagré (Ouagadougou) ;
- réalisation de l'approvisionnement de la ville depuis le barrage de Samandéni (Bobo-Dioulasso).



- En milieu rural et semi urbain :

- réalisation de 7500 forages neufs ;
- réhabilitation de 2500 forages ;
- réalisation de 306 puits modernes à grand diamètre ;
- réalisation de 500 réseaux d'Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS) afin que tous les chefs lieu de commune rurales soient équipés;
- réhabilitation de 400 réseaux d'Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS) ;
- extension de 200 AEPS ;
- formation de deux techniciens par commune de maintenance des équipements des forages afin de réduire les durées de rupture d'eau.

Le « *forage Christine* » sera réaménagé et exploité dans une vision intégrant les différents usages de l'eau (adduction d'eau potable, élevage) dans la région.

Pour la promotion de l'assainissement les actions à réaliser sont les suivantes:

En milieu urbain :

- construction et extension de réseaux d'égouts dans les grandes villes de notre pays : il s'agira de construire à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso des réseaux d'égouts permettant de passer le taux d'accès de 13 à 25% ;
- construction de réseaux d'assainissement pluvial avec une approche de mobilisation sociale : l'assainissement pluvial constitue un véritable problème pour les populations en général et urbaines en particulier. C'est pourquoi il est indispensable de construire des réseaux de drainage des eaux pluviales quitte à créer des exutoires artificiels au vu de la topographie de notre pays ;
- sensibilisation des populations à l'usage des ouvrages d'assainissement.

Les modes de vie des populations ont varié avec les habitudes et aussi avec les évolutions de l'environnement. Il est alors indispensable de sensibiliser, de former et de conscientiser les populations pour un meilleur comportement vis-à-vis de l'assainissement, toute chose qui contribuera à l'augmentation de la qualité de la vie par une amélioration de l'hygiène et de la santé. A cet effet, un programme de participation des populations aux mesures d'assainissement et d'hygiène publique sera lancé à travers le renforcement des moyens des voiries, la formation et le financement de brigades d'inspection (lieux publics, débits de boisson, alimentation de la rue, etc..), la sensibilisation et la mobilisation des populations en vue de leur participation active.

En outre, des mesures seront prises pour promouvoir les réalisations suivantes :

- construction de latrines familiales ;
- construction de puisards domestiques ;
- construction de blocs de latrines publiques ;
- construction de blocs de latrines scolaires ;
- branchement des usagers au réseau collectif ;
- construction de stations de boue de vidange.

En milieu rural, les actions suivantes seront réalisées :

- construction de blocs de latrines dans les écoles primaires ;
- construction de latrines dans les CSPS ;
- construction de latrines publiques (gares, marchés, lieux de culte) ;
- construction de latrines familiales ;
- construction de puisards domestiques.

2.10. Encadrer l'urbanisation répondre aux besoins en matière d'habitat et de logement décent

Nos villes ne sont pas préparées à gérer convenablement les problèmes urbains causés par la croissance démographique, l'exode rural et les effets des changements climatiques. Les campagnes se vident vers les villes et les grands centres urbains à une vitesse inquiétante. Nous devons y faire face en poursuivant les objectifs suivants :

- faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance économique et de développement ;
- assurer l'accès des couches sociales défavorisées au logement décent ;
- résoudre l'insuffisance des infrastructures de base et l'accès difficile aux services urbains de base (santé, éducation, assainissement, transport, environnement, etc.) ;
- résoudre le déficit croissant en logement ;
- maîtriser la croissance spontanée de nos centres urbains ;
- freiner le développement de l'insécurité urbaine ;
- vider l'abcès dans la gestion des parcelles et étudier la possibilité d'en dessaisir les maires.

Pour la valorisation des espaces urbains, je m'engage à réaliser les actions suivantes :

- un audit sur les lotissements litigieux dans les communes ;
- la viabilisation des quartiers périphériques nouvellement lotis et non aménagés ;



- la viabilisation des zones non loties des deux grandes villes Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- la modernisation et l'opérationnalisation des Schémas d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) des centres urbains ;
- intensifier la spécialisation des zones économiques dans les centres urbains, (zones de PME/PMI, zones commerciales, zones de technopoles, etc.). Les actions entrant dans cet objectif visent à doter chacune de nos villes d'une armature urbaine efficiente afin que chaque ville puisse prospérer suivant ses potentialités ;
- l'achèvement des lotissements en cours dans les communes et la résolution des contentieux.

Pour la construction de logements sociaux, je m'engage d'ici 2020 à faire de l'accès au logement un droit effectif à travers la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la mise en œuvre de mesures incitatives en direction du privé pour réaliser des logements sociaux dans chacune des 45 provinces ;
- l'amélioration du cadre réglementaire du logement locatif par l'adoption des textes appropriés ;
- l'appui des promoteurs immobiliers dans la vulgarisation de constructions en matériaux locaux ;
- la promotion à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso de la construction d'Habitat à Loyer Modéré ;
- la recherche de partenaires pour la promotion de logements sociaux.

Concernant la promotion d'un habitat de type nouveau, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- la valorisation du savoir-faire et des compétences locales ;
- la promotion de l'usage des matériaux locaux de ;
- l'optimisation de l'espace à construire à partir des plans d'occupation des sols.

Afin de valoriser les métiers de l'habitat, je veillerai à la promotion de la formation de spécialistes et de techniciens en qualité et en quantité, en favorisant la création d'une structure de formation dédiée aux métiers de l'habitat.

2.11. Promouvoir un environnement sain et une économie verte pour un développement durable

La pollution, surtout dans nos villes est devenue un problème préoccupant parce qu'elle est responsable d'un certain nombre pathologies, notamment les allergies, les affections des voies respiratoires et les cancers.

Pour garantir les grands équilibres écologiques et sauvegarder notre environnement, mon programme vise les objectifs ci-après :

- préserver la biodiversité ;
- améliorer le cadre de vie ;
- promouvoir les capacités d'adaptation face aux changements climatiques ;
- promouvoir la gouvernance environnementale.

Je reste persuadé que le développement de l'économie verte va se construire sur la base des politiques et mesures existantes et la consolidation des expériences éprouvées du pays. C'est pourquoi Je prends l'engagement de mener des actions fortes dans ces domaines.

La gestion efficace et durable des ressources naturelles nécessitera les mesures suivantes :

- la réhabilitation et la restauration des aires classées (récupération des terres dégradées ou occupées, reforestation, etc.) en tant que puits de carbone et derniers réservoirs de biodiversité du pays ;
- la gestion améliorée et durable des forêts ;
- le renforcement et/ou la mise en place d'un système d'information national sur l'environnement (les espèces, les écosystèmes, etc.) et l'élaboration d'indicateurs nationaux pouvant établir l'état de la biodiversité, de l'environnement et du développement durable, les pressions et les mesures à mettre en œuvre pour la gestion durable de l'environnement ;
- la préservation de la faune et l'aménagement des aires de protection de la faune avec la mise en place d'un cadastre forestier (immatriculation des aires classées), ainsi que la promotion des filières fauniques.



Pour l'amélioration du cadre de vie, je veillerai à une meilleure gestion de l'environnement à travers la mise en oeuvre des actions suivantes :

- le renforcement de la lutte contre les pollutions et la promotion de l'assainissement. Des mesures fortes seront prises pour accompagner les communes urbaines et rurales dans la gestion des déchets (création de centres de traitement et de valorisation des déchets solides, contrôle des sources de pollution, etc.). En outre, un programme d'assainissement participatif sera confié aux collectivités locales afin de maintenir notre cadre de vie salubre et sain ;
- la systématisation et l'obligation de l'évaluation environnementale stratégique des politiques, plans et programmes nationaux et renforcement du suivi des plans de gestion environnementale et sociale des projets de développement ;
- l'encouragement des collectivités locales à adopter le principe des villes vertes par l'aménagement paysager de leur cadre de vie. Pour cela, il sera instauré une compétition en la matière pour récompenser les initiatives novatrices.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le secteur des transports qui est le secteur le plus polluant sera réglementé, notamment à travers une législation sur l'importation des véhicules usagers et le renforcement des contrôles techniques. En outre, il sera élaboré et mis en oeuvre un programme de mobilité urbaine pour le développement des transports en commun.

La promotion de l'économie verte passera par une démarche de transition vers une société Burkinabé plus à même de s'adapter aux changements climatiques.

A cet effet, je mettrai en route les actions suivantes :

- l'élaboration d'un programme d'appui au développement de l'économie verte au Burkina Faso accompagné d'une réforme institutionnelle porteuse de notre ambition avec la création d'une structure à part entière pour la promotion de l'économie verte ;
- l'adoption du système de management environnemental par toutes les entreprises publiques et privées dans le cadre d'une responsabilisation sociale et environnementale afin de contrôler leur empreinte écologique ;
- la création d'éco-villages en tant que modèle de développement durable et de démocratie à la base. Ainsi 2000 éco-villages seront mis en place à titre pilote.

La construction d'une conscience nationale citoyenne pour la protection de l'environnement est une exigence pour laquelle je m'engage à :

- promouvoir l'éco-citoyenneté à travers l'éducation environnementale qui sera intégrée dans les programmes fondamentaux au niveau primaire et post-primaire ;
- stimuler davantage le civisme écologique au bénéfice du grand public pour favoriser l'émergence d'une génération purement éco-citoyenne.

En matière de promotion de la gouvernance environnementale, je veillerai à :

- l'élaboration des outils de la gouvernance environnementale, prenant en compte la croissance verte : instruments législatifs et réglementaires d'une fiscalité écologique (Application du principe de « pollueur payeur »), instruments de suivi-évaluation, etc. ;
- le renforcement des capacités des acteurs par l'augmentation des effectifs des agents publics du secteur de l'environnement, la formation des acteurs du privé intervenant dans le secteur, etc.

Troisième partie

Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

Aucune démocratie n'est viable si elle n'est pas porteuse de prospérité et de bien-être pour les populations. C'est pourquoi les efforts de construction démocratique et de consolidation de la paix et de la stabilité doivent être accompagnés d'initiatives hardies dans tous les secteurs vitaux de l'économie nationale.

Notre économie sera reformée en vue de favoriser la production de richesses pour répondre aux besoins présents et futurs de notre peuple.

3.1. Dans les secteurs de production des richesses

3.1.1. Développer la production agro-pastorale et halieutique, ainsi que l'agro-industrie

La production agro-pastorale et l'agro-industrie constituent les secteurs sur lesquels je m'appuierai pour dynamiser notre économie.

Dans le secteur de l'agriculture

Mes objectifs dans le domaine de l'agriculture sont essentiellement l'augmentation des potentialités de production afin de faire reculer considérablement l'insécurité alimentaire à l'horizon 2020 et de renforcer les capacités des populations pauvres et des groupes vulnérables (femmes et jeunes) à faire face au chômage et espérer à l'avenir.

Pour ce faire, un accent particulier sera mis sur l'augmentation des potentialités de production. Celle-ci se fera à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- l'aménagement des grands bassins fluviaux par :
 - l'élaboration d'un schéma directeur de tous les bassins hydrographiques;
 - l'achèvement du barrage hydro agricole et hydroélectrique de Samendeni et ses ouvrages connexes ;
 - l'achèvement des ouvrages sur le Sourou dans le but de rendre gravitaire le système d'irrigation des plaines ;
 - la réalisation du barrage hydro agricole et hydroélectrique de Ouessa ;
 - l'étude de faisabilité du barrage de la Bougouriba ;
 - la finalisation des études de faisabilité du recalibrage du lit mineur du Nakanbé et ses ouvrages hydrauliques majeurs restaurés, notamment le lac Bam, les lacs Dem et Bourzanga ;
 - actualisation des études de restauration des 3 barrages urbains de Ouagadougou.



- **Les aménagements hydro agricoles.** Mon ambition sera d'en finir avec les cycles de déficits céréaliers. Pour ce faire, il sera aménagé de nouveaux périmètres irrigués, et les périmètres et barrages dégradés seront réhabilités. En rappel, pour les 5 premières années, l'aménagement portera sur 25 000 ha de petits périmètres (bas-fonds et irrigation de complément), de 5 000 ha de périmètres avec maîtrise totale d'eau, la réhabilitation de 50 barrages dégradés et la réhabilitation de 2 500 ha de périmètres.

- **Un accent particulier sera mis sur la promotion d'une gestion durable des sols** en rendant disponibles les engrais, les amendements (phosphate naturel) et la fumure organique. Je vais renforcer les techniques de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (CES/DRS) (zaï, demi-lunes, cordons pierreux, diguettes, etc.) ;

- **L'accélération de la mécanisation de notre agriculture** pour accroître notre production nationale sera entreprise par la vulgarisation et la diffusion des moyens modernes de production qui seront fabriqués sur place. Ainsi, deux unités de montage de tracteurs et de motoculteurs seront réalisées, grâce au partenariat public-privé ; de même, le taux d'utilisation des semences et des engrais sera porté à plus de 50%, grâce à une bonne sensibilisation des producteurs et à un système d'approvisionnement rendant plus accessibles les coûts des semences et des engrais. Il sera créé, à cet effet, une centrale d'approvisionnement des intrants (engrais, semences) en partenariat avec le privé.

- **L'amélioration de la disponibilité alimentaire et des revenus des producteurs agricoles nécessitera :**

- le développement des chaînes de valeur des filières porteuses, en termes de possibilité de création de la valeur ajoutée par la transformation et/ou d'exportation (coton, sésame, niébé, oignon, etc.). L'approche chaînes de valeurs sera appliquée à travers des mesures visant l'augmentation de la productivité, la création et l'amélioration des infrastructures rurales (pistes rurales notamment), le traitement post-récolte des produits (magasins de stockage et de conservation,), l'implantation d'unités de transformation de ces produits. De nouvelles structures ou institutions seront créées (centrales/comptoir d'achat et de vente) pour renforcer l'encadrement des producteurs mais également la commercialisation et l'exportation des produits ;
- le développement de produits forestiers non ligneux (karité, acajou, fruits, etc.) par l'organisation et la professionnalisation des acteurs, l'amélioration de la production, de la productivité des espèces et leur transformation-commercialisation ;

- la promotion des industries agro-alimentaires pour transformer les produits avec un accent particulier sur les petites entreprises rurales et de l'agro-industrie pour moderniser les moyens de production ;
- le soutien à une agriculture bio.

- Le renforcement des capacités des acteurs et la promotion de la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire appellent les mesures suivantes :

- la professionnalisation des agriculteurs à travers des incitations au regroupement des producteurs en groupements ou coopératives. Des services d'appui contribueront à l'amélioration des savoirs, des connaissances techniques, professionnelles et la vulgarisation des bonnes techniques culturales ;
- la création de lycées agricoles régionaux pour poser les fondements de la professionnalisation de l'agriculture et d'un développement solide de l'entreprenariat agricole ;
- la transformation effective de la recherche en levier de la compétitivité et de la modernisation de notre agriculture. Les chercheurs Burkinabé seront mobilisés sur les questions réelles et d'enjeux pour le développement du secteur agricole Burkinabé.

- Toujours sur le plan agricole, le renforcement des capacités d'adaptation des populations pauvres et des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire et au chômage, nécessitera les dispositions suivantes :

- le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles par une gestion efficace des surplus et des déficits agricoles ;
- la création dans toutes les régions et dans les provinces structurellement déficitaires, d'entrepôts et magasins de stockage et leur mise en réseau avec les stocks privés (commerçants) afin de gérer efficacement les crises alimentaires ;
- la garantie de la sécurité foncière à tous les exploitants agricoles, aux femmes et aux jeunes en particulier.



Dans le secteur de l'élevage

Dans le secteur porteur de l'élevage, mes objectifs sont :

- d'intensifier et d'augmenter de façon durable la production bétail/viande/lait et œufs ;
- d'améliorer et d'intensifier l'intégration Agriculture-Elevage ;
- d'améliorer la disponibilité alimentaire et les revenus d'élevage ;
- de renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire dans ce secteur ;
- de renforcer les capacités d'adaptation des groupes vulnérables à l'insécurité, aux conflits et au chômage.

L'intensification de la production, commande les actions suivantes :

- l'amélioration de la disponibilité des ressources alimentaires du bétail à travers la pratique de cultures fourragères, la valorisation des ressources fourragères naturelles, la création de zones de pâturage, la création d'unités de fabrication, de banques et de marchés d'aliments de bétail ;
- l'amélioration de la génétique via la sélection et la conservation des meilleures souches des races locales, et le renforcement de la vulgarisation de l'insémination artificielle : renforcement des initiatives et des capacités techniques du secteur privé dans l'insémination artificielle et la multiplication d'animaux de races pures exotiques à hautes potentialités génétiques. Par ailleurs, les techniques traditionnelles de sélection et de croisement comme les stations villageoises de monte publique seront promues ;
- l'amélioration de la santé animale par le renforcement du cadre législatif et réglementaire, par la prévention et la riposte contre les maladies animales prioritaires. Pour ce faire, il sera créé un Laboratoire National de production de vaccins vétérinaires et la création d'une centrale d'achats des produits vétérinaires.

L'amélioration et l'intensification de l'intégration Agriculture-Elevage exigent les actions suivantes :

- le renforcement de la sédentarisation des animaux ;
- l'intensification des cultures fourragères ;
- la facilitation de l'accès et de l'utilisation des sous-produits agro industriels ;
- la valorisation de la fumure organique ;
- la sécurisation des zones pastorales.

L'amélioration de la disponibilité alimentaire et des revenus d'élevage passe par les actions suivantes :

- l'appui à la modernisation des unités de production et de transformation des filières ;
- l'amélioration des conditions d'élevage ;
- l'augmentation de la productivité et le développement du marché local et de l'exportation par une amélioration des infrastructures de commercialisation (construction et réhabilitation d'abattoirs, construction de chambres froides solaires, acquisition de véhicules frigorifiques).

Enfin, la promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités d'adaptation des acteurs, en particuliers celles des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire, aux conflits agriculteurs/éleveurs et au chômage, exigent les actions suivantes :

- la sécurisation de la production par une prise en compte de l'aménagement des pâturages et la mise en place de l'hydraulique pastorale dans les plans de développement des communes ;
- l'appui aux ménages vulnérables par le renforcement de leurs capacités en vue d'améliorer leurs productions.

Dans le secteur des ressources halieutiques et aquacoles

L'apport en produits halieutiques couvre 6% des besoins en protéines animales. La production domestique ne couvre que le 1/5^{ème} des besoins. Il y a donc une grande opportunité à saisir pour l'accroissement de la production nationale.

Le secteur des ressources halieutiques et aquacoles, en plus d'être un secteur de production, est aussi un secteur de soutien à la production agricole. Mon objectif est de faire de ce secteur un domaine qui contribue à la sécurité alimentaire et au développement du secteur rural.

C'est pourquoi des mesures seront prises pour :

- accroître la production domestique du poisson de 20.000 tonnes à 30.000 tonnes en renforçant les capacités des acteurs dans les domaines suivants :

- accroissement de la base productrice par la réalisation de nouveaux barrages pour augmenter la pêche de capture ;
- intégration de l'aquaculture aux aménagements hydro agricoles.





- **former et renforcer les capacités des acteurs de la pêche et de l'aquaculture :**
 - formation des jeunes ruraux aux technologies et techniques adaptées à l'exploitation des différents écosystèmes aquatiques ;
 - formation aux différents systèmes de production piscicole ;
 - renforcement des capacités organisationnelles de tous les acteurs de la filière poisson ;
 - renforcement des capacités des agents et structures publiques en charge de l'encadrement du sous-secteur sur le terrain.

- **financer le sous-secteur des ressources halieutiques et aquacoles :**
faciliter l'accès aux crédits des acteurs de l'aquaculture ;
inciter le partenariat public privé (PPP) pour stimuler le secteur.

3.1.2. Rendre le commerce plus dynamique

Le commerce occupe une frange importante de la population active, surtout chez les jeunes. Il a besoin d'être mieux organisé afin d'en faire un **vecteur de croissance, créateur de valeur ajoutée au profit de la nation entière**. Les objectifs suivants seront poursuivis :

- lutter contre la fraude à tous les niveaux ;
- définir les règles saines de concurrence tout en supprimant les monopoles de fait ;
- instaurer un système de régulation pour le contrôle/surveillance de la qualité et des prix ;
- mettre en place un observatoire du commerce ;
- développer des mécanismes pour mieux maîtriser la spéculation sur les produits de première nécessité ;
- mettre en place des centrales d'achats pour les produits de grande consommation ;
- promouvoir la consommation de nos produits locaux par l'application du mot d'ordre « Consommons Burkinabé ».

En matière de commerce extérieur, mes objectifs stratégiques se présentent comme suit :

- définir une politique de certification/traçabilité de nos produits ;
- inciter la transformation locale de nos matières premières ;
- dynamiser les actions des structures en charge de la promotion du commerce extérieur.

La lutte contre la fraude tout comme la définition des règles saines de concurrence exige la prise des mesures suivantes :

- l'informatisation effective des procédures douanières ;
- la délivrance des pièces comptables (douane et impôt) sur des documents sécurisés ;
- la consolidation des bases de données douanières et fiscales.
- la suppression des monopoles de fait ;
- la révision du cadre légal du commerce ;
- la refonte de la commission nationale de la concurrence.

Je m'engage à rendre plus dynamiques les institutions de régulation en charge du contrôle de la qualité des produits et des prix et à mettre en place un observatoire du commerce, à travers les actions suivantes :

- l'élaboration d'une plateforme de système d'information sur les marchés ;
- la diffusion des meilleures pratiques sur la compétitivité au niveau national/régional ;
- le renforcement du partenariat public-privé ;
- la promotion du commerce et des foires commerciales.

Pour la maîtrise de la spéculation sur les produits de première nécessité, je m'engage à créer des centrales d'achats pour les produits de grande consommation et à définir une politique de certification/traçabilité de nos produits.

L'incitation à la transformation locale de nos matières premières est essentielle et se fera par l'accroissement des investissements public-privés pour la transformation locale et le développement de la chaîne de valeur et la prise de mesures visant à promouvoir la consommation des produits burkinabé.

3.1.3. Accroître le potentiel du secteur informel

Le secteur informel est largement dominant dans notre pays, surtout dans les zones urbaines où il contribue à l'économie nationale et au bien-être de nombreux ménages. Mon ambition est d'améliorer sa contribution à l'essor national à travers la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de renforcement des capacités des acteurs, afin de favoriser l'évolution progressive des entreprises informelles vers des entreprises formelles.





A cet effet, les mécanismes et dispositifs suivants seront développés :

- recensement des domaines d'activités où évoluent les acteurs du secteur informel ;
- formation des acteurs de l'informel en entrepreneuriat, en comptabilité et sur des domaines techniques en rapport avec leurs activités respectives ;
- incitation à la mutualisation de leurs moyens pour créer des PME ;
- facilitation de l'accès aux financements à condition de s'engager dans un programme d'accompagnement pour se formaliser progressivement ;
- organisation de campagnes d'alphabétisation fonctionnelle à l'intention des opérateurs ;
- réglementation, dans un cadre concerté, de la législation du travail pour réduire la précarité qui caractérise les emplois informels ;
- extension effective et rapide des prestations des institutions de protection sociale (caisses de sécurité sociale, assurance maladie universelle) aux travailleurs du secteur informel.

3.1.4. Promouvoir le secteur de l'artisanat

Au regard de l'importance socioéconomique du secteur de l'artisanat au Burkina Faso, une priorité sera accordée à ce secteur créateur d'emplois et de richesses. L'objectif principal visé est de « faire de l'artisanat un secteur porteur de croissance encouragée par une promotion d'entreprises artisanales de référence ayant des effets d'entraînement ».

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- promouvoir une réglementation du secteur et une organisation des acteurs incitatives à l'exercice de l'activité artisanale ;
- développer une masse critique d'artisans techniquement compétents dans les métiers porteurs de croissance et dans les technologies innovantes ;
- instaurer un système de financement qui facilite l'accès au crédit par les artisans ;
- améliorer l'accès des produits de l'artisanat aux marchés ;
- assurer une meilleure visibilité des produits et services de l'artisanat pour susciter le changement de mentalités au sein des populations.

Pour dynamiser le secteur de l'artisanat au Burkina Faso, plusieurs actions fortes seront entreprises :

La mise en place d'une réglementation et d'une organisation du secteur de l'artisanat, à travers :

- une meilleure structuration des métiers de l'artisanat et l'élaboration de textes normatifs pour réglementer le secteur de l'artisanat ;
- une incitation à la formalisation des entreprises artisanales ;
- une dynamisation des structures déconcentrées (chambre des métiers de l'artisanat et les Directions de l'artisanat).

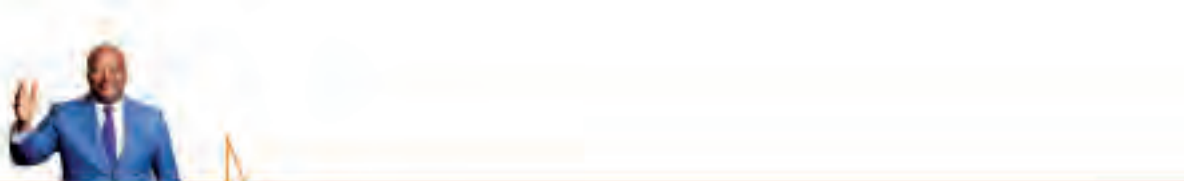
La formation d'une masse critique d'artisans techniquement compétents avec les mesures fortes à entreprendre dont les principales sont :

- la création de centres de formation de référence aux métiers de l'artisanat ;
- la promotion d'un système de certification des qualifications aux métiers de l'artisanat ;
- le renforcement de la formation professionnelle aux métiers de l'artisanat ;
- l'appui à l'insertion socio-économique des apprentis formés ;
- le perfectionnement des artisans.

L'instauration d'un système de financement qui facilite l'accès au crédit des artisans par le renforcement des fonds nationaux de financement des micro-projets des artisans et la mise en place de kits incitatifs d'installation des artisans.

Toutes ces actions seront renforcées par la promotion d'une meilleure visibilité des produits et services de l'artisanat à travers :

- l'appui aux artisans pour leur participation aux foires et salons nationaux et internationaux ;
- la création et l'équipement d'infrastructures commerciales dans les zones à fortes potentialités de produits artisanaux porteurs ;
- la promotion des produits de l'artisanat ;
- la mise en exergue des potentialités de chaque région en matière d'artisanat ;
- l'accessibilité renforcée du marché de l'artisanat aux commandes publiques.



3.1.5. Promouvoir la création d'industries de transformation de nos produits locaux et stimuler leur consommation

Le secteur industriel étant vital pour l'économie nationale, d'importants efforts d'investissement seront consentis en faveur des PMI/PME orientées particulièrement vers la transformation de matières premières locales. La densification des PMI/PME se fera selon une vision décentralisée, visant surtout les zones à fortes potentialités des matières premières.

Pour propulser le secteur des industries de transformation, mes engagements portent sur un certain nombre de leviers d'actions :

La mise en place d'une politique ambitieuse de promotion industrielle. Celle-ci se fera par les actions suivantes :

- la mise en place d'un organisme d'accompagnement à la création d'entreprises pour permettre aux porteurs de projets de rencontrer des partenaires techniques et financiers et des opérateurs économiques désireux d'accroître leurs domaines d'activités en soutenant des jeunes porteurs de projets ;
- la mise en place d'un mécanisme de développement et de gestion des infrastructures industrielles pour faciliter l'accès des promoteurs de PME/PMI à des équipements modernes de production ;
- la promotion et le soutien à l'installation des PME/PMI dans les filières porteuses (transformation du lait et de la tomate, conservation de la pomme de terre et des oignons, production d'aliments pour bétail, volaille et poisson, montage d'ordinateurs, fabrication d'équipements de production d'énergie solaire, etc.) ;
- la mise en place d'un dispositif spécifique de financement en faveur des PME/PMI notamment le développement du crédit-bail en complément aux financements bancaires ordinaires, le renforcement des capacités des structures de garantie des crédits aux PME/PMI, la création au sein du Fonds Burkinabè de Développement économique et Social (FBDES) d'un compartiment dédié au capital investissement en faveur des PME/PMI, en particulier les plus innovantes et à fort potentiel de croissance.

L'assistance aux PME/PMI pour l'écoulement de leurs produits sur le marché sera assurée à travers les actions suivantes :

- l'incitation à la consommation des produits issus des industries locales ;
- l'accès des PME/PMI, en particulier à la commande publique pour les produits locaux ;
- l'amélioration de la qualité des produits et le contrôle de leurs coûts.

Dans l'optique d'une concentration des efforts sur des pôles régionaux de compétitivité, je m'engage à œuvrer pour :

- la promotion de la spécialisation par zone ;
- la création des zones franches pour le développement des PME/PMI exportatrices ;
- l'identification et l'opérationnalisation de nouveaux pôles de croissance régionaux et de compétitivité et la dynamisation des dispositifs de renforcement des grappes industrielles pour mutualiser davantage les efforts de développement des entreprises.

Au total, ces mesures visent à terme à créer une chaîne de PME/PMI performantes et à favoriser une contribution significative du secteur secondaire au PIB à l'horizon 2020.

3.1.6. Améliorer l'organisation de l'industrie extractive

En plus d'avoir des effets limités dans le temps, l'embellie actuelle du boom minier n'a pas que des avantages. L'objectif ici est de faire du **secteur minier un puissant moteur de la croissance et de promotion sociale des populations et respectueux de l'environnement.**

Ainsi, dans le but de consolider les efforts positifs en cours, je prendrai les mesures suivantes :

- la valorisation du potentiel géologique du Burkina Faso par la mise en évidence de tous les gisements miniers dont dispose le pays, à travers :

- la production d'informations géologiques et minières utiles à la recherche ;
- l'équipement des experts nationaux de moyens matériels capables d'effectuer des levées aéro-géophysiques sur le territoire national ;
- la création d'une banque nationale de données géologiques et minières ;
- l'incitation et la diversification des investisseurs nationaux et étrangers dans le secteur minier.

- l'incitation de l'exploitation à petite échelle en vue d'attirer les petits investisseurs nationaux à travers :

- la prospection et l'évaluation des zones propices à l'activité de la petite mine ;
- la mise en place d'une unité des essais pilotes d'exploitation à petite échelle ;
- l'identification des zones appropriées à l'orpaillage ;
- la délivrance des autorisations d'exploitation aux orpailleurs en vue du suivi de leurs activités ;
- la restriction de l'orpaillage traditionnel aux seuls nationaux.



- l'organisation du cadastre minier sera assurée par la mise en place d'un système autonome capable d'intégrer toutes les données garantissant une gestion transparente et efficiente. C'est pourquoi l'amélioration des textes réglementaires et des lois existants se fera à travers :

- la révision du Code minier pour le conformer aux nouveaux enjeux du secteur ;
- la révision des procédures d'attribution des permis en vue de prendre en compte les nouveaux enjeux du secteur ;
- l'amélioration des textes de politique et de gestion du secteur minier garantissant la transparence et la bonne gouvernance ;
- la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires auprès de tous les acteurs, y compris les autorités locales et les populations résidentes ;
- l'intégration de l'information sur le destinataire des importations des produits destinés aux miniers dans le système informatique en vigueur utilisé par les services de douanes lors de l'octroi des avantages douaniers ;
- la mise en place d'une plateforme informatique commune à toutes les régies de recettes ;
- la dotation de la perception spécialisée auprès des Mines d'un système de gestion et de suivi informatisé des recettes minières.

- la gestion des impacts environnementaux des mines et des sites d'orpaillage

- le suivi des impacts sur les qualités pédologiques des terres agricoles des produits chimiques ;
- le suivi des changements hydrologiques et hydrogéologiques des retenues d'eau causés par l'utilisation des produits chimique ;
- le contrôle strict de l'utilisation des produits chimiques ayant des impacts sur la flore et la faune ;
- le suivi des procédés d'extraction physique et chimique des minerais afin de réduire les effets des effluents sur les retenus d'eau ;
- le suivi des activités de réhabilitation des mines ;
- l'élaboration d'instruments légaux permettant aux communes d'assurer le suivi des impacts environnementaux ;
- le suivi effectif des versements au fonds de réhabilitation pour l'environnement ;
- l'exigence de la participation citoyenne aux études d'évaluation des impacts environnementaux ;
- l'application stricte des textes réglementaires sur le partage des ressources en eau entre les populations résidentes et les compagnies minières ;
- l'interdiction stricte de l'orpaillage sur les aires protégées.

- la gestion de l'impact sanitaire et du cadre de vie

- le contrôle régulier de l'état de santé des populations résidentes en vue de prévenir des cas de contamination aux produits chimiques ;
- la réglementation de la prostitution sur les sites miniers et les sites d'orpaillages ;
- la construction de sévices de santé de base sur les sites miniers et les sites d'orpaillages ;
- l'exigence du port de matériels modernes de protection par les ouvriers des mines et les orpailleurs ;
- la sensibilisation des ouvriers et des orpailleurs sur les bonnes pratiques en matière de santé sur les sites d'exploitation.

- le contrôle citoyen des impacts

- amélioration de l'efficacité de la Responsabilité Sociale des compagnies ;
- la production de rapports scientifiques et citoyens annuels ;
- la mise en place d'un cadre local de mise en débat public des impacts associant l'ensemble des partie- prenantes ;
- la mise en place des mécanismes qui permettent de faire remonter les enjeux locaux au niveau national afin d'alimenter permanemment le débat national et faciliter l'élaboration de mesures adéquates ;
- la mise en place d'un mécanisme de dialogue entre recherche, Organisations de la société civile, les communes, les sociétés minières et État ;
- l'implication des Organisations de la société civile et des communes au suivi des dédommagements et des mesures d'atténuation des impacts.

L'état veillera à ce que les sociétés minières actives dans une localité contribuent au développement local à travers des investissements à caractère économique et social telles que :

- la construction ou le renforcement des infrastructures éducatives, notamment celles contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'éducation de base et de formation professionnelle ;
- la mise à disposition d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable ;
- l'appui à la mise en place et à la gestion des infrastructures d'assainissement et d'hygiène publique et familiale ;
- la mise en place, le renforcement et le fonctionnement des services de santé.



- la création d'une école supérieure pour la formation des cadres supérieurs dans le secteur minier

Les revenus miniers serviront à financer les secteurs traditionnels de l'économie mais aussi à financer les besoins des générations futures. Pour cette raison, je mettrai en un Fonds minier pour les générations futures.

3.1.7. Mieux structurer et soutenir les industries culturelles, sportives et touristiques

Les artistes talentueux et les sportifs de haut niveau sont les meilleurs ambassadeurs d'un pays, et un secteur touristique dynamique permet de mieux faire connaître un pays et découvrir et apprécier son patrimoine culturel. Aussi mon ambition pour ces trois secteurs est d'en faire des industries de services créatrices de richesses et d'emplois pour la jeunesse d'une part, et des industries qui participent à élever le niveau de conscience culturelle du peuple et à assurer le rayonnement international du Burkina Faso, d'autre part.

Au cours du quinquennat, les objectifs spécifiques seront :

- de renforcer les capacités des acteurs des industries culturelles, touristiques et sportives,
- de créer les conditions propices à l'expression et au rayonnement des talents des artistes et sportifs ;
- d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des infrastructures ;
- d'améliorer la qualité et la compétitivité de l'offre touristique nationale afin de promouvoir l'image du Burkina Faso comme destination privilégiée des touristes.

Le renforcement des capacités des acteurs se fera par les mesures suivantes :

- l'inventaire des structures de formation et de promotion des artistes et l'évaluation de leurs niveaux de performances afin d'apporter un appui à leur rayonnement en termes de formation, d'encadrement et de promotion des artistes et sportifs talentueux ;
- la concertation avec les représentants des différentes filières de la culture, du tourisme et des sports pour identifier les structures les plus appropriées à apporter en complément de celles qui existent ;
- le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des structures centrales et déconcentrées du ministère chargé du tourisme afin qu'il puisse jouer son rôle de contrôle des activités touristiques et d'appui-

conseil aux autres acteurs du secteur notamment ceux du privé;

- le renforcement des capacités techniques des professionnels du secteur ;
- la création d'un institut de formation de référence pour la formation initiale et continue dans les métiers du tourisme et des voyages;
- l'appui aux collectivités territoriales afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs compétences en matière de gestion des activités touristiques dans leurs espaces respectifs.

S'agissant de la création des conditions propices à l'expression et au rayonnement des artistes et des sportifs, les actions suivantes seront entreprises :

- la création, dans une approche de partenariat public-privé, des structures de valorisation de productions artistiques. A cet égard, des salons thématiques seront organisés régulièrement afin, non seulement de stimuler l'émergence des talents, mais surtout d'attirer des clients grossistes. Ces salons seront des occasions d'attribuer des prix et des bourses et serviront de moyens pour sélectionner les meilleurs de nos artistes et artisans pour les salons à l'étranger ;
- la création de mécanismes pour repérer les jeunes talents musicaux et sportifs qui bénéficieront de facilités d'accès aux structures de formation et d'encadrement pour s'élever vers l'excellence. Des bourses seront accordées aux plus méritants pour des stages dans des structures offrant de meilleures conditions d'encadrement ;
- la création d'un fonds d'accompagnement aux entreprises artisanales pour soutenir leur professionnalisation.

L'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des infrastructures artistiques et sportives sera réalisée à travers :

- la réhabilitation de celles qui existent, de leur équipement et des personnels d'encadrement ;
- la dotation des villes moyennes, en nouvelles Maison des jeunes et de la culture en fonction de la demande et de l'engagement des bénéficiaires à les valoriser et à les entretenir.

L'amélioration de la qualité et de la compétitivité de l'offre touristique sera possible grâce aux actions ci-après :

- le désenclavement et l'aménagement de sites touristiques majeurs (ouverture ou réhabilitation de voies d'accès, dotation en infrastructures et équipements touristiques) ;
- la réalisation d'un parc d'attraction à Ouagadougou ;
- le renforcement de l'attractivité du parc Bangr-Weogo de Ouagadougou ;



- le renforcement du contrôle des activités et services touristiques sur l'ensemble du territoire ;
- l'opérationnalisation du fonds de développement touristique et sa dotation suffisante en ressources pour accompagner les initiatives privées et publiques ;
- l'incitation du privé à la construction d'hôtels de haut standing à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, et d'infrastructures hôtelières dans les chefs-lieux des régions.

Pour la promotion de l'image du Burkina Faso comme destination privilégiée des touristes et des investisseurs touristiques, les actions suivantes seront engagées :

- la restructuration et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'Office national du tourisme du Burkina (ONTB) afin qu'il puisse remplir efficacement sa mission de promoteur du Burkina Faso sur le plan touristique ;
- la création de postes d'attachés des services touristiques au niveau de nos ambassades et représentations diplomatiques à l'étranger afin de promouvoir la destination et les investissements touristiques au Burkina Faso ;
- l'amélioration de la notoriété et de l'image de la destination Burkina Faso sur les grands marchés émetteurs de touristes par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie marketing à la hauteur des attentes du pays ;
- le renforcement et la vulgarisation du cadre législatif du secteur du tourisme et des voyages ;

3.2. Dans les secteurs de soutien à la production

3.2.1. Améliorer les transports, accélérer le désenclavement et renforcer la sécurité routière

En l'état actuel, le transport constitue une contrainte pour le développement harmonieux du Burkina Faso, pays agricole enclavé. Pour relever le défi de la mobilité humaine tout en réduisant le coût des transports dans la production et la commercialisation de nos produits, les objectifs stratégiques suivants seront poursuivis :

- poursuivre les efforts de désenclavement interne et externe du territoire national ;
- réaliser les diverses plateformes logistiques et les infrastructures de transit (ports-secs, aéroports, gares routières, terminaux à conteneurs,...) ;

- fluidifier le trafic interurbain et international et améliorer de façon continue les conditions de transit ;
- réduire les coûts de transport et de transit et mettre à niveau les services de transport (confort, célérité, régularité, sécurité) ;
- améliorer la mobilité urbaine et rurale, et promouvoir l'offre de transport fluvial ;
- lutter efficacement contre l'insécurité routière sous toutes ses formes.

Au plan sectoriel, les actions suivantes doivent être menées :

En matière de transport routier interurbain et international, les mesures suivantes seront prises :

- la consolidation, le développement du réseau routier et l'amélioration de la gestion du patrimoine routier à travers :

- des actions d'entretien, de réhabilitation, de développement et d'extension du réseau routier en mettant l'accent sur les chaînons manquants des principales voies en direction des pays limitrophes (appui à l'intégration régionale) ;
- le soutien à la mise en œuvre du projet autoroute Ouaga-Bobo-Yamoussoukro ;
- le renforcement de la lutte contre les surcharges **et la construction des postes de pesage sur les principaux axes routiers.**

- l'amélioration des conditions de transit sur les principaux corridors desservant le Burkina Faso grâce :

- au renforcement de l'action du Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC) ;
- à la lutte contre les pratiques anormales (surtaxes, perceptions illicites, faux frais) par la mise en place d'un observatoire au plan national avec un numéro vert qui sera le relai de l'observatoire des pratiques anormales (OPA) de l'UEMOA ;
- à la simplification, l'assouplissement et l'informatisation des procédures administratives et douanières et l'interconnexion des systèmes d'information et de traitement ;
- à la limitation des postes de contrôles et au regroupement des services impliqués à l'exemple du poste de contrôle juxtaposé de Cinkansé.



- l'amélioration continue des services de transport et le renforcement de la compétitivité de l'industrie du transport routier de personnes et de marchandises par :

- la poursuite des efforts en matière de libéralisation de l'accès au marché du fret ;
- la promotion du renouvellement du parc automobile par des mesures incitatives et la révision de l'âge limite des véhicules importés ;
- la formation et la professionnalisation des acteurs du secteur.

- la mise à niveau et le développement des infrastructures de transport rural et l'amélioration de l'accès des populations aux Moyens Intermédiaires de Transport (MIT) par :

- l'amélioration du réseau routier rural par des actions de mise à niveau et de mise aux normes et par des actions d'aménagement permettant d'atteindre un taux d'accessibilité d'au moins 50% ; il s'agira d'aménager 5 000 Km supplémentaires de pistes rurales, portant la longueur totale à 51 000 Km ;
- le recours au génie militaire pour l'exécution des travaux d'infrastructures en milieu rural ;
- la promotion de l'utilisation des MIT en améliorant les circuits de commercialisation, en appliquant des mesures de dégrèvements fiscaux et en créant un tissu d'artisans locaux pour la fabrication et la réparation ;
- la promotion de la mobilité de la femme rurale et des personnes vulnérables et l'intégration de la participation des populations dans l'exécution des programmes.

Dans le domaine du transport urbain, je m'engage à assurer :

- l'organisation et la planification du transport urbain dans les deux villes principales que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et dans les villes moyennes à travers :

- la mise en place d'un organe de planification, de coordination et de régulation des activités de ce sous-secteur ;
- la promotion d'un transport public urbain efficace permettant de mieux répondre aux attentes des citoyens et plus particulièrement de la frange jeune (élèves, étudiants), des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap ;
- la lutte contre la pollution engendrée par les moyens de transports motorisés.

- l'amélioration de la circulation à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso par :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de circulation à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso avec toutes ses composantes (circulation, signalisation, stationnement, parking, voies de contournement, passage à niveau) ;
- le renforcement des actions de mise à niveau, d'entretien et d'extension du réseau urbain ;
- le parachèvement du projet « échangeur du Nord » et la mise en œuvre du projet de construction de l'échangeur « rond-point de la Place Naba Wobgo » en liaison avec le déplacement des activités de l'aéroport de Ouaga à Donsin ;
- la construction de 2 échangeurs dans la ville de Bobo-Dioulasso ;
- l'engagement d'une étude de faisabilité de la construction d'une ligne de TRAMWAY à Ouagadougou.

Concernant la sécurité routière, je veillerai à :

- un engagement politique fort et une fixation des rôles et responsabilités par :

- l'application rigoureuse du code de la route et des sanctions édictées en la matière;
- l'augmentation du délai de fourrière pour le non-respect du code de la route ;
- la relecture des textes dans l'objectif de durcir les mesures et sanctions ;
- l'introduction du code de la route dans les programmes d'éducation à la base ;
- la mise en œuvre des conditions de délivrance du permis moto ;
- le renforcement des missions et moyens d'action de l'ONASER ;
- le soutien à l'action des associations qui concourent à la promotion de la sécurité routière.

- une information et une sensibilisation des acteurs et des usagers à travers :

- la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation au niveau central et décentralisé ;
- l'application effective de la réglementation relative particulièrement à la limitation de vitesse, à l'alcoolémie, au port de casque et de la ceinture de sécurité, à l'usage du téléphone au volant et à l'interdiction du transport mixte.



En matière de transport ferroviaire, je m'engage pour :

- l'amélioration des performances du système ferroviaire actuel et l'extension du réseau ferroviaire :

- le renforcement des capacités techniques et de gestion de la SOPAFER-B ;
- la réalisation de l'extension de la ligne Kaya-Tambao en rapport avec les perspectives d'exploitation et d'évacuation du manganèse et le développement du pôle de croissance du sahel ;
- la contribution à la réalisation effective du projet intégrateur de la Boucle ferroviaire (AFRICA RAIL)¹.

Enfin, en matière de transport aérien, je m'engage pour :

- le développement et la mise aux normes des infrastructures aéroportuaires par :

- la poursuite de la construction du nouvel aéroport de Donsin et l'assurance du transfert des activités sur cette plateforme ;
- l'élaboration d'un schéma directeur de développement des aérodromes en conformité avec la réglementation à l'échelon régional.

- l'amélioration de la desserte aérienne et la promotion de la destination touristique Burkina Faso par :

- l'amélioration des indicateurs de performance en matière de sécurité et de sûreté en vue de contribuer efficacement à la lutte contre les actes d'intervention ;
- l'accroissement du nombre de compagnies aériennes desservant nos aéroports et l'augmentation du volume de trafic de 500 000 à 800 000 passagers ;
- l'incitation à la création d'une compagnie nationale pour une desserte journalière à partir de Bobo-Dioulasso ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés du sous-secteur.

¹ Abidjan-Ouagdouougou-Dori-Tambao-Niamey-Parakou-Cotonou-Lomé-Bobo-Bamako-DAKAR

3.2.2. Accroître la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie

Le secteur de l'énergie joue un rôle moteur dans l'éclosion du développement socio-économique réel de notre pays. Ce secteur, dans chacun de ses segments (électricité, hydrocarbures et énergies renouvelables) est caractérisé par un déficit démesuré de l'offre et un coût des plus élevés au monde. Ce coût élevé de l'énergie est un frein à la compétitivité de la production nationale. Et pourtant, il faut la rendre disponible et accessible aux ménages et aux industries dans des conditions qui respectent l'environnement. Cela est possible en intégrant à la fois trois facteurs clés à savoir le mixte énergétique, la mutualisation de l'énergie et la prise en compte de l'environnement dans sa production et son exploitation. C'est pourquoi je prends l'option claire d'une **transition énergétique vers les énergies vertes et renouvelables avec singulièrement une orientation radicale vers l'énergie solaire**. Dans cette vision, l'objectif affiché est d'atteindre au terme de mon mandat :

- le taux de couverture en électrification de 85% sur l'ensemble du territoire ;
- le doublement du nombre d'abonnés à la SONABEL de l'ordre de 500 000 abonnés (actuellement) à un (01) million d'abonnés et l'augmentation de la puissance installée de 300 Mégawatts (actuellement) à 1000 Mégawatts ;
- la disponibilité permanente des hydrocarbures sur toute l'étendue du territoire national ;
- la promotion de l'utilisation de l'énergie thermique, d'origines solaire et bioénergétique.

Une telle option commande des engagements précis dont la pierre angulaire sera la transition énergétique vers les énergies vertes et renouvelables. Ils seront tenus à travers les actions suivantes :

- **augmenter la puissance produite en vue d'accroître le taux de couverture en électricité et le porter à 85%**, doubler le nombre d'abonnés et mettre fin au délestage chronique, les actions phares suivantes seront engagées :

- la consolidation de l'offre actuelle en électricité à travers les mesures suivantes :
 - o la réhabilitation, l'optimisation et le renforcement du parc existant ;
 - o la construction de centrales solaires dans plusieurs régions du pays ;
 - o la promotion d'installations solaires de particuliers hors réseau (en site isolé) et en mini réseaux pour les zones non couvertes par la SONABEL (villages, zones non-lotis, zones nouvellement lotis) ;



- o la réalisation en grand nombre d'installations solaires de particuliers connectés sur le réseau de la SONABEL (in-grid) avec possibilité d'injecter dans le réseau pour les zones couvertes par la SONABEL ;
 - o l'installation de puissances complémentaires à partir de mini-centrales hybrides (solaire-biodiesel), hydroélectriques, biomasse, déchets ;
 - o la poursuite de projets en cours dans le domaine de la production hydroélectrique et des interconnexions.
 - la libéralisation maîtrisée de la production en prenant en compte la production privée à travers :
 - o l'instauration d'une politique incitative de réalisation d'installations solaires portées pour les ménages, les particuliers et les édifices publiques avec possibilité d'injection sur le réseau de la SONABEL ;
 - o l'impulsion, dans le cadre du partenariat public-privé, d'une politique de production d'électricité à partir de centrales solaires portées par des promoteurs privés avec injection dans le réseau interconnecté de la SONABEL.
 - la mise en place d'un système de partenariat avec certaines firmes internationales pour la fabrication de matériels solaires localement ;
 - l'adoption d'une politique de défiscalisation, de subvention et de contrôle de qualité du matériel solaire ;
 - la mise en place d'un cadre institutionnel approprié de la gestion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie
 - l'instauration d'une politique sociale d'accessibilité à l'électricité envers les plus pauvres qui consistera singulièrement à :
 - o l'électrification à partir du solaire des infrastructures communautaires (écoles, CSPS, CMA et hôpitaux);
 - o l'accès des foyers les plus pauvres à l'électricité à travers la réalisation d'installations solaires ;
 - o la révision du mécanisme de fixation du prix du kilowattheure en vue d'élaborer une grille tarifaire fixant un prix préférentiel pour les consommateurs abonnés aux faibles ampérages (3 et 5 Ampères).
- **assurer la disponibilité permanente des hydrocarbures de qualité sur toute l'étendue du territoire national**, mes actions vont consister à :
- l'optimisation du processus d'importation des hydrocarbures à travers l'étude de faisabilité de :
 - o l'installation d'un pipeline Bolgatanga- Bingo (Ouagadougou) longue de 230 km d'ici 2020 pour le transport des produits pétroliers (ce pipeline étant une prolongation de celui en cours de réalisation par le Ghana entre Buipé et Bolgatanga) ;
 - o la construction d'un pipeline sur la ligne Bouaké – Bobo-Dioulasso.

- le renforcement des capacités de stockage du pays à travers :
 - o l'augmentation de la capacité de dépôt de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso;
 - o l'extension des sites de dépôt des produits pétroliers au niveau national par l'installation de dépôts auxiliaires ;
 - o l'accroissement des capacités de stockage dans les dépôts côtiers dans un partenariat gagnant-gagnant avec les pays concernés ;
 - o le renforcement et la mise à niveau des capacités de transport des hydrocarbures en impulsant une nouvelle dynamique ;
 - o l'impulsion du développement du réseau de distribution à travers des mesures incitatives pour encourager la construction des stations d'essence (singulièrement dans les provinces) et renforcer le parc des bouteilles de gaz ;
 - o l'amélioration du transport routier, du transit et la lutte contre la fraude.

- **promouvoir l'utilisation de l'énergie thermique d'origines solaire et bioénergétique,** je m'engage à :

- la mise en place d'une politique incitative de vulgarisation de l'utilisation de chauffe-eau et de cuiseurs solaires, avec :
 - o l'installation de 5000 chauffe-eau solaires avant 2020 en priorités dans les formations sanitaires (CSPS, CMA, CHR) ;
 - o l'installation de 5000 cuiseurs solaires avant 2020 dans les hôpitaux, les cantines scolaires et universitaires, les casernes militaires, les orphelinats.
- le renforcement du système de production de biogaz à travers le pays par l'installation de 40 000 bio-digesteurs d'ici 2020 ;
- l'installation de stations de plateformes multifonctionnelles de production de biodiesels.



3.2.3. Promouvoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un vrai moteur pour le développement de l'économie du savoir. Une bonne dose de créativité, d'inventivité et de rêve peut donner les moyens à notre pays d'opérer un saut technologique sur une très courte période de temps. Et ceci, sans passer par toutes les étapes qu'ont traversées d'autres pays.

Les technologies de l'information et de la communication seront intégrées dans tous les secteurs de développement pour en renforcer les performances et les rendements.

Le développement des TIC impactera fortement l'efficacité et l'efficience de tous les domaines d'activités et sera un moteur pour :

- la diffusion, le partage, l'acquisition des connaissances et des savoirs, l'accès aux compétences, à très grande échelle, l'éducation, les domaines d'activités grâce à son caractère transversal, la Recherche, Développement et Innovation (RDI), la création de nouvelles industries, la création de richesses et d'emplois, dans tous les domaines ainsi que l'accès à de meilleurs services à moindre coût.

D'où la nécessité de se fixer les objectifs suivants :

- étendre le tout numérique sur l'ensemble du pays ;
- favoriser l'accès à l'Internet haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- mettre en œuvre d'un pôle technologique pour le développement de l'industrie des TIC. Ce pôle sera créé dans un espace physique, financier et fiscal favorable pour attirer, promouvoir et développer des sociétés TIC&HT et faire du monde leur marché ;
- promouvoir la mise en œuvre des TIC dans l'éducation et la RDI ;
- encourager la mise en œuvre des TIC dans le domaine de la santé.

L'accès à l'Internet haut débit sur l'ensemble du territoire sera réalisé par :

- *La mise en place d'une structure publique de gestion du patrimoine de télécommunication.*

Cette structure pourrait reprendre les infrastructures de l'ONATEL. Elle aura pour rôle de faire des investissements dans le domaine des télécoms comme la fibre optique, le câble sous-marin que les sociétés privées de télécoms pourront louer pour leurs activités. Cela permettra un égal accès aux infrastructures, une

concurrence saine et une maîtrise de la politique nationale en matière de haut débit.

- *L'obligation dans le cahier des charges des sociétés de téléphonie à une haute qualité des services* fournies notamment en matière de transmission des données et de la fourniture des services Internet ;
- *L'interconnexion de l'administration publique, des centres de recherches, des écoles, lycées et universités à l'Internet haut débit ;*
- *Le déploiement de points d'accès haut débit dans des espaces spécifiques.*

Le tout numérique dans toute l'administration publique du pays à travers :

- **La mise en place d'un réseau haut débit entre les démembrements de l'administration publique.** Ce support haut débit qui interconnecte l'administration est la base du dispositif du tout numérique dans l'administration.

- **Une identification unique et numérique de la population.**

Il s'agit d'attribuer à chaque personne un numéro unique dès sa naissance et qu'il gardera tout le long de sa vie. Ce numéro accompagnera la personne dans le cycle de sa vie et sur tous les documents et actes administratifs. Une fois le dispositif mis en place sur l'ensemble du territoire, on pourra commencer à appliquer la procédure à toute nouvelle naissance. Un délai sera alors donné pour la régularisation des personnes nées avant cette date.

- **L'identification numérique et unique des personnes morales :**

Le fort développement de l'informel constitue un manque à gagner pour la fiscalité. L'identification systématique des personnes physiques et morales ainsi que des lieux permettra d'élargir l'assiette et aussi de prendre des mesures fiscales incitatives. Cela permettra également de contrôler l'application de la politique sociale.

- **Le tout numérique dans l'administration publique :**

L'évolution de l'administration vers le tout numérique tirera l'ensemble du pays vers l'accomplissement de cet objectif. Il y aura plus d'efficacité et plus d'efficience dans la fourniture du service public.



Les TIC pour les services sociaux de base seront développés au double plan de l'éducation, de la Recherche Développement Innovation (RDI) et de la santé. C'est pourquoi, je m'engage à mener les actions suivantes :

Au niveau de l'éducation et la RDI

- o introduire les TIC à tous les niveaux dans l'éducation et pour tous les acteurs
- o raccorder les écoles, lycées, universités et centres de formation et de recherches au haut débit ;
- o numériser les supports de formation et de recherche ;
- o développer les programmes de formation et de certification hybride et en ligne ;
- o ouvrir les écoles, lycées, universités aux compétences et aux connaissances et savoirs disponibles au niveau international. On établira des programmes (formation et/ou recherche) avec de grandes écoles, des universités et centres de recherches ayant des compétences spécifiques reconnues sur le plan international.

Au niveau de la santé

- o introduire les TIC dans toutes les structures sanitaires et au niveau de tous les acteurs ;
- o raccorder toutes les structures médicales au haut débit et mettre ces structures en réseau pour un meilleur partage des expériences et des ressources au niveau national ;
- o développer les outils de télémédecine (consultations et interventions à distance) ;
- o utiliser les TIC pour la collecte des informations de santé publique aux fins de surveillance des épidémies et des différentes formes d'affection au niveau national ;
- o développer un partenariat Public-Privé avec les sociétés d'assurance, les structures publiques de sécurité sociale, les sociétés de téléphonie, les mutuelles existantes.

Créer un pôle technologique TIC

Il s'agit de définir et de créer un espace géographique où les grandes écoles, les universités, la RDI publique et privée, les entreprises de TIC et les « startups » seront concentrés. Les structures qui s'y installeront bénéficieront d'un traitement particulier en matière de simplification des formalités administratives diverses (création, acquisition, installation,...), d'avantages fiscaux divers, d'accueil des investissements étrangers. Les entreprises et les « startups » pourront y trouver un marché des investisseurs privés et/ou publics ainsi qu'un marché structuré des brevets et de la propriété intellectuelle. Cet espace géographique sera aménagé et doté d'installations technologiques les plus modernes ainsi que de plateformes mutualisées pour offrir un cadre de travail de rang mondial aux structures installées sur ce pôle technologique. A cet effet, les mesures suivantes seront mise en place :

- simplification des formalités administratives, de création, de cession, d'acquisition, de fusion, de clôture de sociétés, d'installation d'infrastructures et d'acquisition d'espaces ;
- organisation du ***marché des investisseurs publics et privés nationaux et internationaux pour les entreprises et les « start up »*** ;
- développement de différents mécanismes financiers pour permettre ***l'accès facile et rapide des « startups » et des entreprises au marché financier*** ;
- aménagement d'espaces de travail pour accueillir, accompagner et faciliter l'éclosion et le développement des « ***start up*** » ;
- organisation du marché de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques.

Renforcer la couverture télévisuelle et radiophonique du pays

L'information et la communication sont de nos jours un facteur de développement et sont devenues une quête permanente des populations. Ainsi, tout en veillant à la libre expression de la presse, les mesures suivantes seront entreprises :

- l'alignement de notre pays sur les normes techniques requises au plan international, par la migration de notre système de diffusion actuel vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Cette évolution technologique a pour objectif d'offrir à nos populations, sur toute l'étendue du territoire, des programmes de meilleure qualité dans une plus grande diversité culturelle.
- la modernisation des infrastructures de base devant permettre le développement de la presse (audiovisuelle, écrite, en ligne).

Conclusion

J'ai la conviction, malgré la modicité de nos ressources, de trouver en chaque jeune, en chaque femme, en chaque Burkinabé, l'engagement nécessaire pour arriver à bout de l'adversité, et engager résolument notre pays dans la voie du changement et du développement durable.

J'ai confiance parce que l'insurrection des 30 et 31 Octobre 2014, a montré que le peuple Burkinabé a décidé de prendre en main son destin. C'est pourquoi tout ce que nous allons réaliser dans le projet de société que je vous propose, sera une œuvre collective pour le bien-être de tous et la prospérité de notre pays.

Certes, rien n'est facile, et nous devons nous convaincre que personne ne bâtira le Burkina Faso à notre place. C'est pourquoi il nous faut changer nos mentalités tant au niveau politique, social que professionnel et oser ce qui nous semble impossible. Je vous donne l'assurance que mon mandat portera le sceau de l'intégrité retrouvée, car le Burkina Faso est le pays des Hommes Intègres.

Le retour à l'intégrité a des exigences :

- exigence d'amour pour son peuple ;
- exigence du travail bien fait ;
- exigence de solidarité ;
- exigence de justice ;
- exigence de réconciliation du peuple burkinabé avec son histoire ;
- exigence de bonne gouvernance ;
- exigence d'égalité de chances ;
- exigence de comportements citoyens.

Voilà ce à quoi je vous invite. C'est maintenant que nous devons nous assumer en faisant le bon choix.

J'ai besoin de vous pour bâtir ensemble un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice.



*Bâtir avec le peuple un Burkina Faso
de démocratie, de progrès économique
et social, de liberté et de justice.*



